

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue du Bois Sauvage

N° : 17

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0402.964.823

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

29-04-2021

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 26-04-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.6, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### **OLIVIER Hubert**

Avenue de la Marguerite 11  
78110 Le Vesinet  
FRANCE

Début de mandat : 2019-04-24

Fin de mandat : 2023-04-26

Administrateur

### **VAN CRAEN Patrick**

Chemin du Silex 1  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-04-27

Fin de mandat : 2023-04-26

Administrateur

### **Hocke Pierre-Alexis**

Rue de la Reine 2  
1330 Rixensart  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-22

Fin de mandat : 2024-04-17

Administrateur

### **PAQUOT Valérie**

Rue Faider 42 9  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-22

Fin de mandat : 2024-04-17

Président du Conseil d'Administration

### **European Company of Stake SA**

0466007596  
Allée de la Recherche 4  
1070 Anderlecht  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-04-24

Fin de mandat : 2023-04-26

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

VAN GANSBERGHE Frédéric  
Drève des Etangs 32  
1630 Linkebeek  
BELGIQUE

### **HLW SRL**

0886388572  
Rozelaarlan 4  
1560 Hoeilaart  
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-04-27

Fin de mandat : 2026-04-29

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

HAMBURGER Isabelle  
Rozelaarlan 7  
1560 Hoeilaart  
BELGIQUE

**Maxime BOULVAIN SRL**

0896207447

rue Général Lotz 62

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-04-24

Fin de mandat : 2023-04-26

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

BOULVAIN Massimo

rue Général Lotz 62

1180 Uccle

BELGIQUE

**DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SC s.f.d. SRL (BE025)**

0429053863

Luchthaven Nationaal - Gateway building 1J

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-22

Fin de mandat : 2023-04-26

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

MAGNIN Corine (A01346)

Réviseur d'entreprise

Luchthaven Nationaal 1J

1930 Zaventem

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20	<b><u>23.371</u></b>	<b><u>49.300</u></b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>851.681.297</u></b>	<b><u>549.991.508</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b><u>7.767</u></b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b><u>4.140.982</u></b>	<b><u>4.384.293</u></b>
Terrains et constructions		22	704.642	745.582
Installations, machines et outillage		23	105.670	125.408
Mobilier et matériel roulant		24	67.567	13.208
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	3.263.103	3.500.095
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b><u>847.532.548</u></b>	<b><u>545.607.215</u></b>
Entreprises liées	6.15	280/1	612.055.217	266.290.176
Participations		280	589.768.252	255.893.117
Créances		281	22.286.965	10.397.059
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	95.716.095	136.132.277
Participations		282	37.970.353	101.746.201
Créances		283	57.745.742	34.386.076
Autres immobilisations financières		284/8	139.761.236	143.184.762
Actions et parts		284	139.760.120	143.183.647
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.116	1.116

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>158.766.991</b>	<b>222.192.411</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>103.682</b>	<b>103.741</b>
Stocks		30/36	103.682	103.741
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	2.687	2.746
Immeubles destinés à la vente		35	100.995	100.995
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>3.160.733</b>	<b>206.449.414</b>
Créances commerciales		40	19.412	203.816.692
Autres créances		41	3.141.322	2.632.722
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	<b>140.642.465</b>	<b>11.719.910</b>
Actions propres		50	4.992.160	
Autres placements		51/53	135.650.305	11.719.910
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>11.940.898</b>	<b>2.565.517</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>2.919.213</b>	<b>1.353.829</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.010.471.659</b>	<b>772.233.219</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Capital				
Capital souscrit				
Capital non appelé				
En dehors du capital				
Primes d'émission				
Autres				
<b>Plus-values de réévaluation</b>				
<b>Réserves</b>				
Réserves indisponibles				
Réserve légale				
Réserves statutairement indisponibles				
Acquisition d'actions propres				
Soutien financier				
Autres				
Réserves immunisées				
Réserves disponibles				
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>				
			(+)/(-)	
<b>Subsides en capital</b>				
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>				
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Pensions et obligations similaires				
Charges fiscales				
Grosses réparations et gros entretien				
Obligations environnementales				
Autres risques et charges				
<b>Impôts différés</b>				

10/15	<b><u>822.423.713</u></b>	<b><u>540.782.607</u></b>
6.7.1 10/11	<b>154.297.119</b>	<b>154.297.119</b>
10	84.410.825	84.410.825
100	84.410.825	84.410.825
101		
11	69.886.294	69.886.294
1100/10	69.886.294	69.886.294
1109/19		
12		
13	<b>16.976.760</b>	<b>11.876.596</b>
130/1	16.976.760	11.876.596
130	11.876.596	11.876.596
1311		
1312	5.100.164	
1313		
1319		
132		
133		
14	<b>651.149.834</b>	<b>374.608.893</b>
15		
19		
16	<b><u>1.365.708</u></b>	<b><u>1.367.445</u></b>
160/5	<b>1.365.708</b>	<b>1.367.445</b>
160		
161		
162		
163		
6.8 164/5	1.365.708	1.367.445
168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>186.682.237</b>	<b>230.083.167</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>87.767.048</b>	<b>193.316.481</b>
Dettes financières		170/4	87.764.478	193.313.936
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		21.300.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	20.000.000	105.000.000
Autres emprunts		174	67.764.478	67.013.936
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.570	2.545
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>98.556.926</b>	<b>36.250.752</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	83.800.000	
Dettes financières		43		8.425.000
Etablissements de crédit		430/8		8.000.000
Autres emprunts		439		425.000
Dettes commerciales		44	199.773	105.812
Fournisseurs		440/4	199.773	105.812
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	211.926	153.591
Impôts		450/3	63.925	45.004
Rémunérations et charges sociales		454/9	148.000	108.587
Autres dettes		47/48	14.345.228	27.566.348
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>358.264</b>	<b>515.934</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.010.471.659</b>	<b>772.233.219</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>1.056.343</b>	<b>870.126</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	169.408	123.544
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	886.936	746.367
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		215
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>2.963.500</b>	<b>2.946.024</b>
Approvisionnements et marchandises		60	59	23
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	59	23
Services et biens divers		61	1.202.934	1.246.177
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	1.228.944	965.884
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	323.262	326.053
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		-6.246
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-1.736	-10
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	193.525	414.143
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	16.513	
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-1.907.157</b>	<b>-2.075.898</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>313.937.766</b>	<b>157.384.754</b>
Produits financiers récurrents		75	26.210.940	21.933.671
Produits des immobilisations financières		750	25.064.369	21.317.782
Produits des actifs circulants		751	1.146.571	574.451
Autres produits financiers	6.11	752/9	0	41.438
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	287.726.827	135.451.083
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>17.048.907</b>	<b>4.567.001</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.059.118	2.376.374
Charges des dettes		650	3.002.127	2.678.862
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	-100.996	-339.383
Autres charges financières		652/9	157.987	36.895
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	13.989.789	2.190.627
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>294.981.703</b>	<b>150.741.855</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	<b>39.550</b>	<b>47.322</b>
Impôts		670/3	41.018	47.322
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	1.468	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>294.942.153</b>	<b>150.694.533</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>294.942.153</b>	<b>150.694.533</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	<b>669.551.046</b>	<b>401.205.087</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	294.942.153	150.694.533
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	374.608.893	250.510.554
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2	<b>5.100.164</b>	
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	5.100.164	
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)	<b>651.149.834</b>	<b>374.608.893</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7	<b>13.301.048</b>	<b>26.596.195</b>
Rémunération de l'apport		694	13.222.353	26.502.067
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696	78.695	94.128
Autres allocataires		697		

**ANNEXE****ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	20P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>49.300</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	25.929	
Autres	(+)/(-) 8004		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	(20)	<b>23.371</b>	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

## ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	
8022	8.908	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	<b>8.908</b>	
8122P	XXXXXXXXXX	
8072	1.141	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	<b>1.141</b>	
211	<b><u>7.767</u></b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	1.844.288
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	1.844.288	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	XXXXXXXXXX	1.098.706
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	40.941	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	1.139.646	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<b>704.642</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	XXXXXXXXXX	<b>360.247</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>360.247</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	XXXXXXXXXX	<b>234.840</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	19.738	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>254.577</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	<b>105.670</b>	

**MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	<b>284.278</b>

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8163	69.281	
------	--------	--

Cessions et désaffectations

8173		
------	--	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8183		
--------------	--	--

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8193	<b>353.558</b>	
------	----------------	--

**Plus-values au terme de l'exercice**

8253P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

Actées

8213		
------	--	--

Acquises de tiers

8223		
------	--	--

Annulées

8233		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8243		
--------------	--	--

**Plus-values au terme de l'exercice**

8253		
------	--	--

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8323P	XXXXXXXXXX	<b>271.070</b>
-------	------------	----------------

**Mutations de l'exercice**

Actés

8273	14.921	
------	--------	--

Repris

8283		
------	--	--

Acquis de tiers

8293		
------	--	--

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8303		
------	--	--

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8313		
--------------	--	--

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8323	<b>285.991</b>	
------	----------------	--

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(24)	<b>67.567</b>	
------	---------------	--

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8195P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>9.995.861</b>
	9.529	
8165		
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	<b>10.005.390</b>	
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8255P		
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>6.495.766</b>
8275	246.521	
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325	<b>6.742.287</b>	
(26)	<b>3.263.103</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>266.830.251</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361	415.823.983	
Cessions et retraits	8371	75.599.209	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	<b>607.055.025</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>10.937.134</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471	6.527.911	
Reprises	8481	178.272	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521	<b>17.286.773</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(280)	<b><u>589.768.252</u></b>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	<b>10.397.059</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581	14.415.523	
Remboursements	8591	2.500.000	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621	-25.617	
Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(281)	<b><u>22.286.965</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>102.182.939</b>

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8362 2.731.261

Cessions et retraits

8372 65.718.426

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8392 **39.195.774**

**Plus-values au terme de l'exercice**

8452P **XXXXXXXXXX**

**Mutations de l'exercice**

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

**Plus-values au terme de l'exercice**

8452

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522P **XXXXXXXXXX**

**436.738**

**Mutations de l'exercice**

Actées

8472 802.490

Reprises

8482 13.807

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522 **1.225.421**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552P **XXXXXXXXXX**

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

8542

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(282) **37.970.353**

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

283P **XXXXXXXXXX**

**34.386.076**

**Mutations de l'exercice**

Additions

8582 31.444.825

Remboursements

8592 6.273.075

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622 -112.083

Autres

(+)/(-)

8632 -1.700.000

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(283) **57.745.742**

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8652

**AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	<b>150.723.178</b>

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8363 20.000.000

Cessions et retraits

8373 354.750

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8383

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8393 **170.368.428**

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453P **XXXXXXXXXX**

**Mutations de l'exercice**

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8443

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523P **XXXXXXXXXX**

**2.406.298**

**Mutations de l'exercice**

Actées

8473 6.659.388

Reprises

8483 170.326

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8513

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523 **8.895.360**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553P **XXXXXXXXXX**

**5.133.234**

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-) 8543 **16.579.715**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553 **21.712.948**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(284) **139.760.120**

**AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

285/8P **XXXXXXXXXX**

**1.116**

**Mutations de l'exercice**

Additions

8583

Remboursements

8593

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-) 8623

Autres

(+)/(-) 8633

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(285/8) **1.116**

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8653

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<b>ARTISTA</b> 0832817749 Société anonyme Avenue Mercator 10 1300 Wavre BELGIQUE	Actions	351	75,81	24,19	2022-12-31	EUR	-1.913.632	-470.796
<b>FIDENTIA BELUX OFFICES (Consolidé IFRS)</b> 0768689366 Société anonyme Chaussée de la Hulpe 120 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	31.407	34,14		2022-12-31	EUR	98.954.000	-4.792.000
<b>FREERAIN</b> 0877455664 Société anonyme Avenue des Communautés 100 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE	Actions	430	50		2022-12-31	EUR	41.273	27.616
<b>FUTERRO</b> 0892199070 Société anonyme Rue du Renouveau 1 7760 Escanaffles BELGIQUE	Action	21.177	10,27	8,63	2022-03-31	EUR	3.120.688	-3.963.478
<b>IMOLINA</b> 33230711 Société anonyme Boulevard Joseph II 40 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	Actions	900.000	100		2022-12-31	EUR	69.076.864	2.918.290
<b>JEFF DE BRUGES SAS</b> 78300217544 Entreprise étrangère Avenue Joseph Paxton 12 77164 Ferrières en Brie FRANCE	Actions	228.272	66		2022-06-30	EUR	47.937.283	10.616.929

N°	0402964823	C-cap 6.5.1						
<b>Magritte Holding SAS</b> B252165 Entreprise étrangère Boulevard de la Foire 11-13 L-1528 Luxembourg LUXEMBOURG	actions	5.874.399	4,31	10,23	2022-12-31	EUR	115.423.000	-11.113.000
<b>NEUHAUS</b> 0406774844 Société anonyme Postweg 2 1602 Vlezenbeek BELGIQUE	Actions	930.000	100		2022-12-31	EUR	32.207.881	8.131.405
<b>OXYGEN DEVELOPMENT</b> 0673739135 Société anonyme Avenue des Communautés 100 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE	Actions	1.000	50		2022-12-31	EUR	268.492	-7.807
<b>PARFINA</b> 0442910215 Société anonyme Rue du Bois Sauvage 17 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions et parts	2.678	99,96	0,04	2022-12-31	EUR	66.660.706	722.007
<b>PLAINE 17 HOLDING (consolidé IFRS)</b> 0780882662 Société anonyme Chaussée de la Hulpe 120 122 1000 Bruxelles BELGIQUE	actions	2.150	64,91		2022-12-31	EUR	2.967.000	-345.000
<b>PRACA DE ESPANHA PROPERTIES I</b> 515331589 Entreprise étrangère Avenida Da Liberdade 110 2floo 1250096 Lisboa PORTUGAL	Actions	2	50		2022-12-31	EUR	2.456.179	-61.697
<b>PRACA DE ESPANHA PROPERTIES II</b> 515326020 Entreprise étrangère Avenida Da Liberdade 110 2floo 1250096 Lisboa PORTUGAL	Actions	2	50		2022-12-31	EUR	2.290.670	-172.386
<b>SERENDIP</b> 0466354026 Société anonyme Allée de la Recherche 4 1070 Anderlecht BELGIQUE	Actions et parts	150.000	25		2022-12-31	EUR	15.799.477	557.215

N°	0402964823							C-cap 6.5.1
----	------------	--	--	--	--	--	--	-------------

<b>SURONGO AMERICA INC</b> <b>(consolidé)</b> Entreprise étrangère Cumberland Boulevard 3300 1000 GA30339 Atlanta ETATS-UNIS	Actions	134.988	99,99		2022-12-31	USD	44.951.187	-2.579.675
<b>SURONGO DEUTSCHLAND</b> <b>GmbH</b> 000000000 Entreprise étrangère Neuer Jungfernstrieg 20 20354 Hamburg ALLEMAGNE	Action	1	100		2022-12-31	EUR	30.913.286	4.087.890

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

**Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
  - d'un mois au plus
  - de plus d'un mois à un an au plus
  - de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	<b>13.752.658</b>	<b>11.719.652</b>
8681	13.752.658	11.719.652
8682		
8683		
52		
8684		
53	<b>121.897.647</b>	<b>258</b>
8686	37.000.258	258
8687	84.897.388	
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

- Charge à reporter
- Produits acquis sur placements à terme
- Produits acquis sur sociétés consolidées
- Produits acquis sur sociétés non consolidées

Exercice
64.406
177.645
1.666.202
1.010.959

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions et parts s.d.v.n.

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	84.410.825
(100)	84.410.825	

Codes	Montants	Nombre d'actions
	84.410.825	1.677.346
8702	XXXXXXXXXX	990.107
8703	XXXXXXXXXX	687.239

**Capital non libéré**

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	765.932
8722	15.220
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	

Structure de l'actionariat

DECLARATIONS DE PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2022

	Date	Nombre d'actions (a)	% actualisé	Nombre d'obligations convertibles (b)	Nombre de warrants et options (c)	Total (a) + (b) + (c)	% potentiel actualisé	liée à
ENTREPRISES ET CHEMINS DE								
FER EN CHINE (1)	03-12-20	744.821	44,40%	0	0	744.821	44,40%	1
FINGAREN (1)	03-12-20	93.897	5,60%	0	0	93.897	5,60%	1
Thys Nicole	03-12-20	1.720	0,10%	0	0	1.720	0,10%	1
<b>Total</b>		<b>840.438</b>	<b>50,10%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>840.438</b>	<b>50,11%</b>	

(1) Madame Nicole Thys contrôle la SA Anchrage, qui elle contrôle Fingaren SCA.

La société Fingaren SCA contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA (ECFC) qui elle contrôle la Compagnie du Bois Sauvage SA.

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Provision pour charges bâtiments  
Provision pour garantie bancaire  
Provision pour indemnisations ventes immobilières

Exercice
20.308
485.000
860.400

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

#### Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	83.800.000
Emprunts subordonnés	8811	21.300.000
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	62.500.000
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

#### Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	(42)	<b>83.800.000</b>
--	------	-------------------

#### Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	87.764.478
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	20.000.000
Autres emprunts	8852	67.764.478
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	2.570

#### Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	<b>87.767.048</b>
--	------	-------------------

#### Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

#### Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	
--	------	--

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	82.500.000
8932	
8942	
8952	
8962	82.500.000
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	<b>82.500.000</b>

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
9072	
9073	63.925
450	
9076	
9077	148.000

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

- Charges à imputer diverses
- Produits à reporter (loyers)

Exercice
199.189
159.075

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	8	9
9087	7,8	7,7
9088	12.087	11.891
620	891.597	704.315
621	246.038	196.652
622	47.451	41.099
623	43.858	23.818
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		6.246
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	20.308	22.045
Utilisations et reprises	9116	22.045	22.055
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	193.525	414.143
Autres	641/8		
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Divers

Différence de change

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

Frais de banque et de coupons

Frais sur opérations de bourse

Divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	0	3
		41.435
6501	<b>25.929</b>	<b>25.929</b>
6502		
6510	214.404	114.400
6511	315.400	453.783
653		
6560		
6561		
654		
655	90.577	
	26.230	25.999
	41.180	10.896
	0	1

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>287.726.827</u></b>	<b><u>135.451.298</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)		<b>215</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		215
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)	<b>287.726.827</b>	<b>135.451.083</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	362.406	34.752.143
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	286.964.234	100.698.941
Autres produits financiers non récurrents	769	400.188	
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>14.006.302</u></b>	<b><u>2.190.627</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	<b>16.513</b>	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	16.513	
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)	<b>13.989.789</b>	<b>2.190.627</b>
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	13.989.789	2.009.876
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		180.750
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés  
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés  
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

DNA prévisionnelles (y compris impôts)  
Provision imposable  
Reprise de réduction de valeur imposable  
Reprises de réduction de valeur sur actions et parts  
Réduction de valeur sur actions et parts  
RDT déductibles de l'année  
Plus value sur actions ou parts non imposable

Codes	Exercice
9134	<b>41.018</b>
9135	1.245.897
9136	1.204.880
9137	
9138	
9139	
9140	
	428.589
	-1.736
	-1.089.104
	-315.400
	214.404
	-7.214.672
	-286.964.234

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives  
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
Autres latences actives  
Dédution pour investissement à reporter  
RDT antérieur reporté  
RDT de l'année reporté

Latences passives  
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	142.874.428
9142	17.590.149
	22.302
	109.310.135
	15.951.842
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)  
Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	11.442	26.893
9146	59.183	68.289
9147	353.768	328.093
9148	4.235.786	2.118.085

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**

**Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	92.664.000
91821	86.250.000
91911	
91921	
92011	
92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

1.093.565

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

1.093.565

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN****ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS****ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

Le personnel bénéficie d'une assurance-groupe souscrite par la société et dont le capital est garanti par la compagnie d'assurances.

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES LIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	<b>612.055.217</b>	<b>266.290.176</b>
(280)	589.768.252	255.893.117
9271		
9281	22.286.965	10.397.059
9291	<b>116.942</b>	<b>36.071</b>
9301		
9311	116.942	36.071
9321		
9331		
9341		
9351	<b>67.764.478</b>	<b>67.463.686</b>
9361	67.764.478	67.013.936
9371		449.750
9381		
9391		
9401		
9421	19.099.962	12.397.807
9431		
9441		
9461	750.541	668.020
9471		
9481	286.491.530	99.315.354
9491		

**ENTREPRISES ASSOCIÉES**

**Immobilisations financières**

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

**Créances**

- A plus d'un an
- A un an au plus

**Dettes**

- A plus d'un an
- A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**

**Immobilisations financières**

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

**Créances**

- A plus d'un an
- A un an au plus

**Dettes**

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	<b>95.716.095</b>	<b>136.132.277</b>
9262	37.970.353	101.746.201
9272		
9282	57.745.742	34.386.076
9292	<b>1.549.260</b>	<b>1.110.709</b>
9302		
9312	1.549.260	1.110.709
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société**

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans la présente annexe.

A titre d'information et dans un souci de transparence, l'ensemble des transactions avec les parties liées (autres que celles avec des sociétés (quasi) entièrement détenues par le groupe auquel Cie du Bois Sauvage appartient) sont publiées ci-après :

Rémunérations brutes aux administrateurs, prises en charge en 2022 :

Exercice
0
0
0
0
0
0
0
294.750

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	294.750
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	81.526
95061	
95062	
95063	2.000
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

Entreprises et Chemins de Fer en Chine sa  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus petit  
0403207521  
rue du Bois Sauvage 17  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

---

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S)  
ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	260.700
95071	
95072	
95073	2.000
9509	
95091	
95092	
95093	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## RESUME DES REGLES D'EVALUATION

## I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :  
Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :  
et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnées ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

## II. Règles particulières

## Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :  
Les frais d'emprunt obligataire sont amortis linéairement sur la durée de celui-ci.

## Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

## Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.  
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement	L	NR	10.00 - 20.00	100.00 - 100.00
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *	L		3.00 - 3.00	100.00 - 100.00
4. Installations, machines et outillage *	L		3.00 - 10.00	100.00 - 100.00
5. Matériel roulant *	L	NR	20.00 - 33.00	100.00 - 100.00
6. Matériel de bureau et mobilier*	D		20.00 - 20.00	100.00 - 100.00
7. Autres immobilisations corp. *	L		3.00 - 10.00	100.00 - 100.00
	L		3.00 - 10.00	100.00 - 100.00
	D		20.00 - 20.00	100.00 - 100.00

\* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR  
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

## Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

- Approvisionnements :
- En cours de fabrication - produits finis :
- Marchandises :  
Individualisation
- Immeubles destinés à la vente :  
Individualisation

## Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [includ] [n'includ pas] les frais indirects de production.  
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [includ] [n'includ pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.  
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

## Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

## Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

## Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :  
En fin d'exercice ils sont évalués au taux de clôture

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

## Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

**Compagnie du Bois Sauvage est une société à caractère patrimonial, cotée sur Euronext Brussels, dont l'actionnaire principal stable est familial.**

Sa volonté est d'être un investisseur à long terme aux côtés d'entrepreneurs. Résolument tournée vers l'avenir et la création de valeur de ses investissements, la Compagnie désire investir dans des projets responsables d'un point de vue sociétal et qui soutiennent une politique de croissance future privilégiant la préservation des ressources naturelles en adéquation avec les défis climatiques.

Elle veut se concentrer sur un nombre limité de participations, notamment industrielles, cotées ou non. Présente au sein des organes de gestion des entreprises, elle participe à la définition des orientations stratégiques.

## 1. Lettre aux actionnaires

Compagnie du Bois Sauvage a enregistré de très beaux résultats en 2022 malgré une situation économique marquée par la guerre en Ukraine et une inflation de près de 10% dans l'Union Européenne.

Le Groupe chocolatier (Neuhaus, Jeff de Bruges, Corné Port Royal et Artista) a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de +13,7% par rapport à 2021 marqué par une très bonne fréquentation en boutique de proximité, tant en France qu'en Belgique, et une reprise progressive des ventes liées au tourisme. Le résultat net part du Groupe est en hausse de près de 34%, influencé positivement principalement par Neuhaus qui a retrouvé en 2022 une profitabilité d'avant Covid.

Les principaux investissements immobiliers ont eux aussi contribué à ce résultat en maintenant de bonnes performances opérationnelles.

La participation dans Berenberg Bank est quant à elle revenue à des résultats comparables aux années antérieures, les deux années précédentes ayant engrangé des performances exceptionnelles.

Futero, une filiale de Galactic, est spécialisée dans la production de PLA, un bioplastique renouvelable, produit à partir d'acide lactique, qui connaît une croissance rapide à travers le monde. Le marché du PLA est porté tant par ses qualités intrinsèques ainsi que par les attentes des consommateurs et par l'évolution favorable de la législation européenne. Futero a décidé de se saisir de cette tendance de fond en mettant en place de nouvelles capacités de production. Une option d'achat sur un terrain localisé en France et d'une surface de 26 hectares, a été prise. La demande de permis d'exploitation a été introduite et le travail d'engineering a déjà débuté. En outre un processus de levée de fonds de plusieurs centaines de millions d'euros est en cours et devrait pouvoir aboutir courant 2023. Cette levée de fonds permettra le financement d'une usine d'acide lactique de 130.000 tonnes/an couplée à une unité de PLA d'une capacité de 75.000 tonnes/an. Il est également prévu d'équiper le site d'une unité de recyclage du PLA. Cet ensemble constituera ainsi la première bioraffinerie intégrée au monde.

Durant l'année 2022, le Groupe Compagnie du Bois Sauvage a :

- financé l'acquisition de nouvelles terres agricoles plantées de cacaoyers, via sa participation dans Ecuadorcolat. Cet investissement de USD 4,7 millions était nécessaire afin de pouvoir satisfaire les besoins en fèves de cacao du Groupe chocolatier. Pour Compagnie du Bois Sauvage, l'investissement dans la société agricole équatorienne prend tout son sens à double titre. Tout d'abord, le Groupe souhaite assumer ses responsabilités en développement durable de manière très engagée. Par ailleurs, cela permet d'assurer un flux continu et de qualité de cacao, matière première du chocolat,
- pris une participation de 65% dans la société Plaine 17 Holding pour un montant d'EUR 4,3 millions, dont la moitié sous forme obligataire. Cette société a acquis un immeuble de bureau de près de 10.000 m<sup>2</sup> à proximité de la gare d'Etterbeek,
- pris une participation de 15% dans le projet immobilier de bureaux au Luxembourg « Prism » et pris un engagement de financement pour un montant total d'EUR 14 millions. De ce montant, EUR 9,5 millions sont déjà engagés.
- libéré EUR 1,4 million de capital dans le fonds FRI 2, ce qui porte à EUR 9,5 millions l'investissement actuel sur un total d'engagements d'EUR 12,7 millions,
- libéré USD 2,6 millions dans le fonds SNURPI (USA) via sa filiale américaine Surongo America,
- prêté, via sa filiale Surongo America, un montant d'USD 3,5 millions à Noël Group pour le financement de son développement industriel,
- encaissé un remboursement d'EUR 6,3 millions des obligations Fidentia,
- remboursé anticipativement un emprunt bancaire d'EUR 22,5 millions,
- souscrit au fonds immobilier MEREP 3 (dirigé par Mitiska-Reim) pour un montant d'EUR 20 millions dont EUR 2 millions ont été libérés. Ce fonds s'appuie sur des opportunités d'achat dans l'immobilier de proximité à travers l'Europe. Il développe d'une part des parcs commerciaux avec un ancrage dans la distribution alimentaire couplée à de la logistique urbaine du dernier kilomètre. Il cible d'autre part des opportunités d'industries légères multi-locations dans les zones intercalaires urbaines,

- octroyé un prêt d'EUR 25 millions à Eaglestone France, dont elle est actionnaire de la maison mère à 30%, afin de contribuer au financement d'une acquisition du groupe de promotion, gestion et investissement immobilier français Cardinal. Le Groupe Eaglestone, actif depuis plus de 10 ans en Belgique, au Luxembourg et en France, est un spécialiste du développement et de l'investissement immobilier,
- acheté 50.000 actions Ageas pour un total d'EUR 1,8 million.

Le **résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations** de Compagnie du Bois Sauvage s'établit à EUR 41,0 millions contre 64,5 millions en 2021. Ce résultat est principalement influencé par l'effet conjugué des éléments suivants :

- Le Groupe chocolatier (Neuhaus, Jeff de Bruges, Corné Port Royal et Artista) a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de +13,7% par rapport à 2021 marqué par une très bonne fréquentation en boutique de proximité tant en France qu'en Belgique et une reprise progressive des ventes liées au tourisme. Le profit, part du groupe, s'établit à EUR 19,2 millions contre EUR 14,3 millions en 2021,
- le résultat des sociétés mises en équivalence est d'EUR -1,9 million contre EUR 19,1 millions en 2021. Pour 2022, ce résultat est contrasté compte tenu d'une très belle performance d'Eaglestone (EUR 5,9 millions) mais négativement impacté principalement par les résultats de Fidentia, Noël Group et Vinventions (respectivement EUR -1,6 million, EUR -2,5 millions et EUR -1,8 million). En 2021, le résultat des sociétés mises en équivalence étaient principalement dû à Recticel (EUR 7,6 millions sur 6 mois), Eaglestone (EUR 6,5 millions) et Fidentia (EUR 4,3 millions),
- la quote-part du Groupe dans les résultats avant impôt de Berenberg Bank (EUR 4,8 millions) est revenue à un montant conforme aux années antérieures, les deux années précédentes ayant montré des performances exceptionnelles.

Le **résultat net part du Groupe** d'EUR 108,1 millions (contre EUR 71,3 millions en 2021) tient compte principalement des résultats sur cessions d'EUR 95 millions (Recticel) et des variations de juste valeur des participations Umicore d'EUR -6 millions et Berenberg d'EUR -3 millions.

Le **résultat net global part du Groupe** est d'EUR 110,9 millions contre d'EUR 75,7 millions en 2021. Ce montant correspond au résultat net part du Groupe corrigé des éléments comptabilisés directement en fonds propres tels que les différences de change sur la conversion des activités en devises hors zone euro (EUR 2,9 millions).

Le Groupe affiche un excédent net de trésorerie consolidé hors IFRS 16 d'EUR 54,0 millions au 31 décembre 2022 contre un endettement net consolidé hors IFRS 16 d'EUR 84,3 millions au 31 décembre 2021. Cet excédent est principalement dû à l'encaissement en 2022 du prix de vente (EUR 204 millions) de notre participation dans Recticel.

Après paiement du dividende 2021 (EUR 26,5 millions) et en tenant compte des résultats de l'année (EUR 108,1 millions), les fonds propres du Groupe s'établissent à EUR 642,6 millions à fin 2022 contre EUR 562,1 millions en 2021.

La Compagnie propose un dividende brut d'EUR 8,00 par action contre EUR 15,80 par action en 2021. Ce dernier comprenait un dividende d'EUR 7,90 pour l'exercice 2021 et un dividende exceptionnel d'EUR 7,90. La Compagnie souhaite ainsi marquer sa confiance dans la perspective d'un dividende en progression à combiner avec une croissance attrayante du Groupe.

Le nombre moyen journalier de titres traités en 2022 a été de 369.

Tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus, la valeur intrinsèque « in the money » s'établit à EUR 558 par titre au 31 décembre 2022 contre EUR 536 au 31 décembre 2021.

Compagnie du Bois Sauvage remercie ses actionnaires pour la confiance et le soutien témoignés durant l'exercice. Ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaborateurs et partenaires du Groupe pour leur professionnalisme ainsi que leur franc engagement.

Le 6 mars 2023

La Présidente  
Valérie Paquot

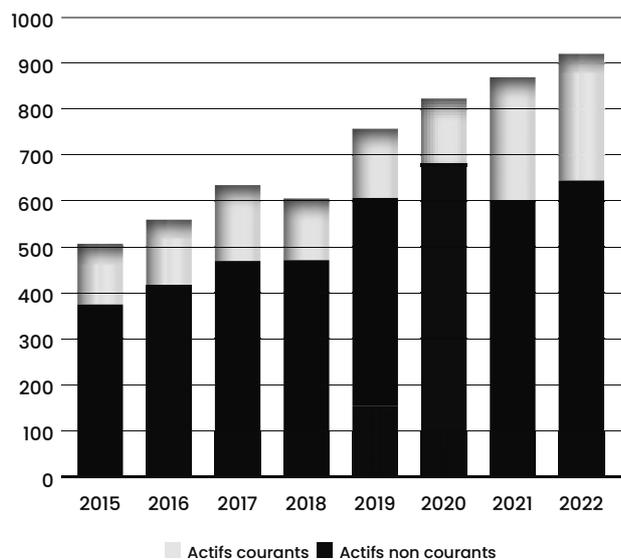
Le Directeur général  
Benoit Deckers

## 2. Chiffres-clés au 31 décembre

### ACTIF – EVOLUTION HISTORIQUE

Chiffres comptables consolidés (en EUR millions)

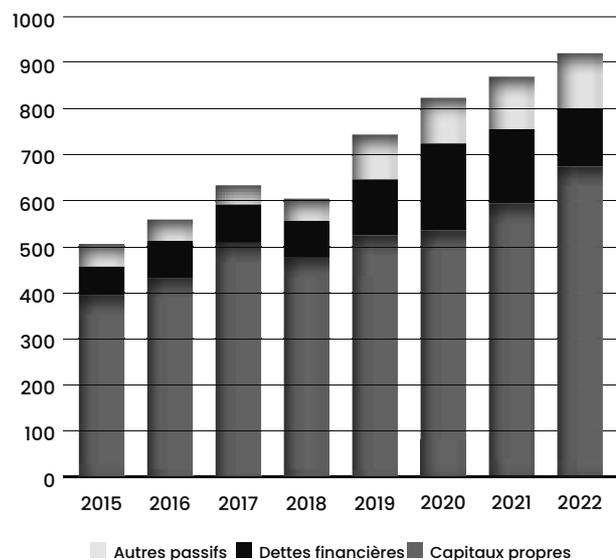
#### VOIR GRAPHIQUE 1



### PASSIF – EVOLUTION HISTORIQUE

Chiffres comptables consolidés (en EUR millions)

#### VOIR GRAPHIQUE 2

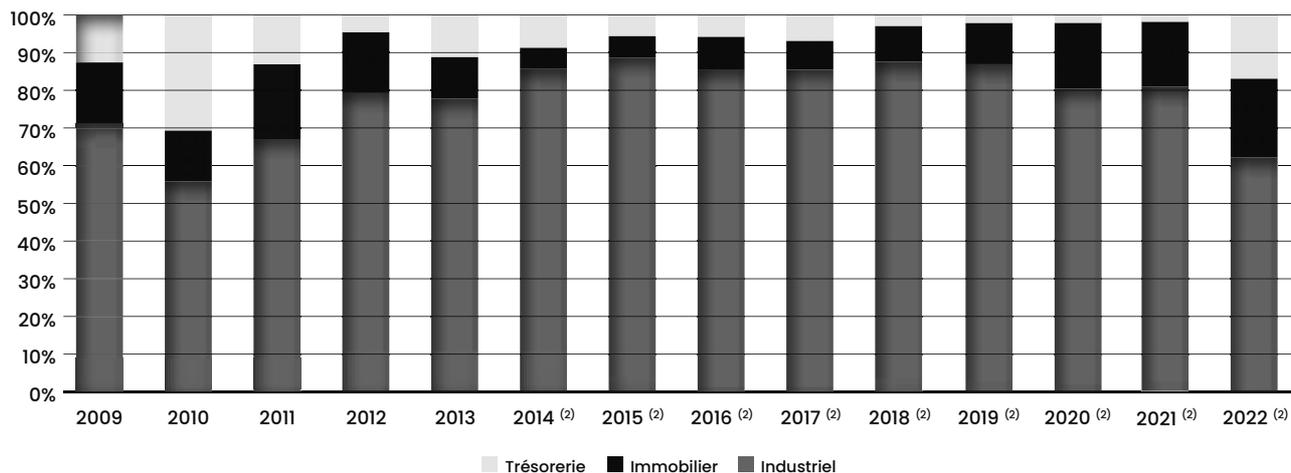


### EVOLUTION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDE

Valeur intrinsèque au 31 décembre (1)

#### VOIR GRAPHIQUE 3

Total € 758.571.487 813.968.415 571.074.038 542.063.934 558.737.076 496.405.908 600.582.302 670.565.412 788.999.416 743.518.289 865.808.105 905.472.325 1.022.279.867 1.020.967.223



(1) Voir section 11 : Méthodes de valorisation pour le calcul de la valeur intrinsèque et la note 8

(2) Hors trésorerie de Groupe Chocolatier

EUR 1.000	2022	2021	2020	2019
Capitaux propres du Groupe	<b>642.555</b>	562.096	499.822	498.816
Valeur intrinsèque « in the money » <sup>(1) (3)</sup>	<b>926.766</b>	899.445	770.712	783.912
Résultat net consolidé (part du Groupe)	<b>108.077</b>	71.263	14.352	62.730
Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice	<b>550.169</b>	558.556	553.424	645.778

	2022	2021	2020	2019
<b>Résultat net consolidé par action (part du groupe) (EUR)</b>				
De base <sup>(2)</sup>	<b>64,73</b>	42,49	8,56	37,40
Dilué <sup>(2)</sup>	<b>64,73</b>	42,49	8,56	37,40
<b>Nombres d'actions</b>				
En circulation	<b>1.677.346</b> <sup>(6)</sup>	1.677.346	1.677.346	1.677.346
In the money <sup>(4)</sup>	<b>N/A</b>	N/A	N/A	N/A
Fully diluted	<b>1.677.346</b>	1.677.346	1.677.346	1.677.346
<b>Valeur intrinsèque par action à la clôture (EUR)</b>				
In the money <sup>(3) (4)</sup>	<b>N/A</b>	N/A	N/A	N/A
Fully diluted <sup>(3)</sup>	<b>557,58</b>	536,23	459,48	467,35
<b>Dividende brut par action</b>	<b>8,00</b>	15,80 <sup>(5)</sup>	7,80	7,80

	2022	2021	2020	2019
Volume journalier moyen traité	<b>369</b>	459	413	521
Capitaux journaliers moyens (EUR)	<b>122.200</b>	162.061	135.817	195.557
<b>Cours (EUR)</b>				
Clôture	<b>328,00</b>	333,00	330,00	385,00
Le plus haut	<b>369,00</b>	395,00	395,00	410,00
Le plus bas	<b>300,00</b>	315,00	264,00	350,00

(1) La méthode de valorisation pour le calcul de la valeur intrinsèque est explicitée à la section 11.

(2) Voir calcul et définitions dans la note 25.

(3) Voir définitions de « in the money » et de « fully diluted » au point 12.

(4) Depuis le 21/04/2018, il n'y a plus de droits de souscription. Dès lors, une mention « N/A » a été ajoutée afin de montrer que la catégorie est non-applicable car la valeur est identique entre les 2 catégories.

(5) Qui comprenait un dividende d'EUR 7,90 pour l'exercice 2021 et un dividende exceptionnel d'EUR 7,90 par action.

(6) Dont 15.220 actions propres détenues par Compagnie du Bois Sauvage au 31 décembre 2022.

### 3. Index du rapport de gestion combiné

Contenu du rapport de gestion combiné	page(s)
■ Evolution des affaires, résultats et situation de la Société	2 à 5
■ Déclaration de Gouvernance d'entreprise	9
■ Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit et de gestion des risques	11
■ Rapport de rémunération	14
■ Principaux risques et incertitudes	16
■ Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société	18
■ Recherche et développement	N/A
■ Existence de succursales de la Société	N/A
■ Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés	18
■ Structure de l'actionariat	21
■ Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition	54
■ Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice	57
■ Etat du capital	98
■ Comptes sociaux	128

## 4. Histoire et origines du Groupe

L'appellation « Bois Sauvage » vient du lieu où est installé, à Bruxelles, le siège social de la Société. Le lieu-dit « Bois Sauvage », déformation du patronyme néerlandais « Wilde Wouter », se situait il y a bien longtemps entre la Cathédrale des Saints Michel et Gudule et la première enceinte de la Ville de Bruxelles.

De cette enceinte du 13<sup>ème</sup> siècle, il ne subsiste que quelques pans de murs et notamment les arcades du Bois Sauvage, rénovées par les soins de la Société sur les conseils de la Commission Royale des Monuments et Sites.

La réhabilitation du site du Bois Sauvage a valu à la Société en 1992 le Prix du Quartier des Arts. Dix ans après, en 2002, ce prix prestigieux fut une nouvelle fois décerné à la Société à l'occasion de la rénovation du site du Treurenberg.

Compagnie du Bois Sauvage, fondée par le Chevalier Paquot, est le résultat du regroupement de dix-neuf sociétés aux origines et activités diverses tels les Fours Lecocq, la Compagnie Financière Nagelmackers, les Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul, Entrema ou Somikin (société minière de Kindu) dont l'existence

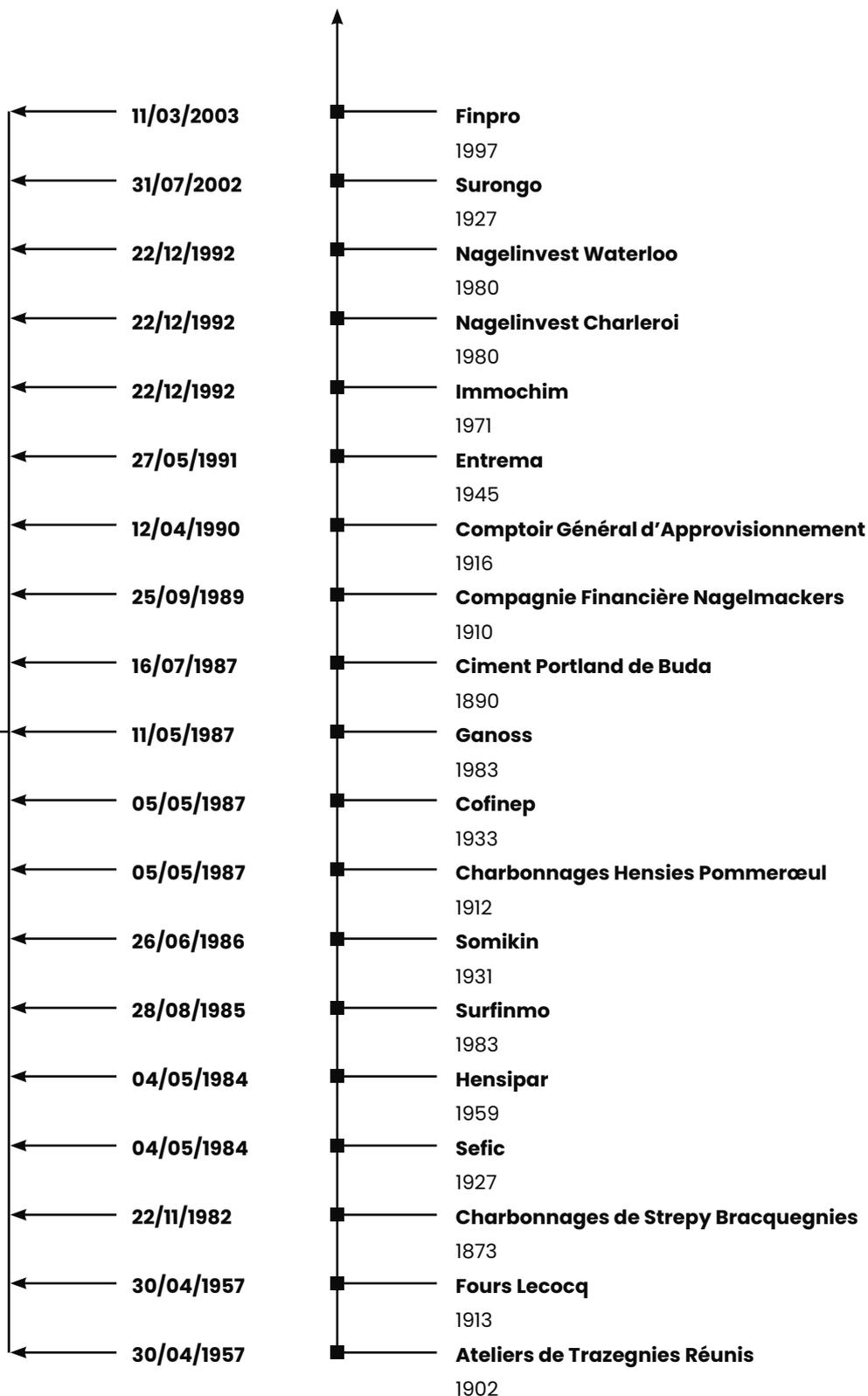
était parfois centenaire. Certaines étaient de taille trop petite pour jouer un rôle économique déterminant, d'autres avaient pour objet une activité irrévocablement révolue, d'autres enfin étaient en liquidation et vouées à disparaître.

Leur regroupement, qui n'a fait qu'entériner une situation de fait, est en parfaite conformité avec la stratégie de stabilité et la vocation de dynamisation économique et financière du Groupe.

La fusion par absorption de la société mère Surongo en juillet 2002 a constitué une étape importante dans l'évolution du Groupe, en simplifiant celui-ci. Aujourd'hui, il se compose d'Entreprises et Chemins de Fer en Chine, actionnaire principal, et de la société opérationnelle, Compagnie du Bois Sauvage.

La famille Paquot contrôle la société Fingaren s.c.a. qui contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a. (ECFC) ; ensemble, elles possèdent 50,10% des droits de vote de Compagnie du Bois Sauvage au 31 décembre 2022. Pour 49,90% du capital, la Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires (voir aussi la structure de l'actionariat au point 5.7.2).

## 4. Histoire et origines du Groupe



## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

### 5.1. Code de référence

La Charte de Corporate Governance de Compagnie du Bois Sauvage, approuvée le 19 décembre 2005 par le Conseil d'administration, a été modifiée pour la dernière fois le 24 janvier 2022. Elle est disponible sur le site internet : <http://www.bois-sauvage.be>

Cette Charte est conforme au Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020 à l'exception des éléments explicités au point 5.2 ci-dessous.

### 5.2. Dérogations au Code de référence

Les dérogations au Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020 se résument comme suit :

- Point 7.6 (Rémunération des administrateurs non exécutifs) : Le Conseil d'administration a décidé de ne pas rémunérer les administrateurs non exécutifs sous forme d'actions de la Société. Celui-ci estime que les actionnaires stables, détenant plus de 50% des actions de la Société, étant dûment représentés au Conseil d'administration, cela garantit à suffisance la prise en compte de l'intérêt des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire d'adopter une rémunération partielle des cadres dirigeants et des administrateurs non exécutifs par attribution d'actions avec une période de détention ;
- Point 7.12 (Rémunération du CEO et des autres managers exécutifs) : Conformément au Code belge de Gouvernance, la rémunération du Directeur général est composée d'une partie fixe et d'une partie variable liée aux performances individuelles et celles globales de la Société. Considérant la particularité de Compagnie du Bois Sauvage dont l'objet est de détenir des participations dans d'autres sociétés, les résultats de la Société résultent avant tout des résultats des sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Les résultats de Compagnie du Bois Sauvage reflètent à ce titre l'apport du management exécutif à l'implémentation de la stratégie arrêtée par les participations lors des exercices précédents. Aussi, en dérogation au Code belge de Gouvernance, le Conseil d'administration a décidé sur proposition du Comité de nomination et de rémunération de considérer la partie variable liée aux résultats globaux de la Société sur les trois exercices écoulés, ce qui reflète l'équilibre entre le court terme et le long terme et non pas de considérer les résultats du dernier exercice, avec une

clause de « claw-back » permettant de recouvrer une partie des rémunérations variables.

- Point 4.19 (Constitution du Comité de Nomination et de Rémunération) : Un des membres du Comité de Nomination et de Rémunération ayant atteint la limite de renouvellement de son mandat au titre d'administrateur indépendant (limite fixée par la Charte de Corporate Governance de la société), la composition du Comité de Nomination et de Rémunération ne respecte plus le point 4.19 du code belge de Gouvernance d'entreprise 2020 selon lequel ce comité est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Toutefois, et ce uniquement pour une période d'une année de mandat, la dénomination de « Comité de Nomination et de Rémunération » a été conservée compte tenu du travail accompli par ses membres, réunis alors en groupe de travail. Ses compétences, missions et rémunérations ont été maintenues et il a fait régulièrement rapport au Conseil d'Administration de ses travaux. A noter que ce membre étant également présent au sein du Comité d'audit et de gestion des risques, une dérogation par rapport à la Charte de Corporate Governance de Compagnie du Bois Sauvage existe mais pas par rapport au Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020 qui ne stipule pas l'obligation d'une majorité de membres indépendants, au sein du Comité d'audit et de gestion de risques.

### 5.3. Conflits d'intérêt

Une décision prise par le Conseil d'administration du 5 décembre 2022 a requis l'application de l'article 7 :96 §1 du Code des Sociétés et Associations. Le procès-verbal de cette réunion reprend en son point 8 la décision relative à une prise de participation complémentaire au capital de Serendip, dont l'extrait suit :

« Après avoir présenté le potentiel de développement des participations de Serendip (société détenue à 75% par Ecostake (Frédéric Van Gansberghe) et 25% par Cie du Bois Sauvage, Frédéric Van Gansberghe propose d'augmenter le capital de la société Serendip (...). Toutefois, en vertu de l'article 7 :96 §1 du Code des Sociétés et Associations, Frédéric Van Gansberghe précise, avant que toute autre discussion ne commence sur ce point à l'ordre du jour, qu'il a un intérêt direct et indirect de nature patrimoniale potentiellement opposé à l'intérêt de Cie du Bois Sauvage dans cette opération en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la société Serendip, qui constitue un conflit d'intérêts ».

## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

Frédéric Van Gansberghe sort de la salle. Vu l'heure avancée, le Conseil suspend sa séance.

« La séance du Conseil reprend le 9 décembre 2022 (...) hors la présence de Frédéric Van Gansberghe en conflit d'intérêt au sens de l'article 7:96 §1 du Code des Sociétés et Associations.

A la vue des potentialités offertes par les technologies développées par le groupe Galactic/Futero, dont Serendip est l'actionnaire, et de leurs perspectives de développement futurs, le Conseil donne un avis favorable sur un rachat d'action Serendip d'EUR 10M et une souscription à une augmentation de capital d'EUR 10M mais sous réserve d'une valorisation d'expert et pour autant que le Conseil la juge raisonnable. »

Il est décidé en outre que « la décision sera portée à la connaissance de Frédéric Van Gansberghe après le Conseil ».

### 5.4. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration

#### 5.4.1. Organes de gestion et pouvoirs

La composition du Conseil d'administration et la date d'échéance du mandat de ses membres ainsi que la fonction principale exercée par les administrateurs non exécutifs sont reprises aux sections 5.4.3 et 5.6 du présent rapport.

Le Conseil est composé d'administrateurs représentant l'actionnaire principal (voir point 5.7.2), d'administrateurs non-indépendants et d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration est actuellement composé de 7 membres dont 3 sont indépendants, 4 sont non-indépendants parmi lesquels 3 représentent l'actionnaire principal. Parmi ces 7 membres, se comptent 2 femmes.

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion de la Société, du contrôle de la gestion journalière et de l'exécution des décisions prises. Outre ses obligations au regard du Code des Sociétés et des Associations (CSA), les tâches principales du Conseil d'administration sont les suivantes :

- définition des objectifs à long terme de la Société, de sa stratégie, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et des politiques clés qui en découlent (gestion des risques, des ressources financières et des ressources humaines),

- nomination/révocation du Président du Conseil d'administration,
- nomination/révocation du Directeur général,
- suivi et contrôle des actions du Directeur général,
- prise des mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers et des autres informations significatives,
- suivi et approbation des principaux investissements et désinvestissements,
- mise en place des Comités spécialisés et définition de leurs compositions et de leurs responsabilités,
- suivi et contrôle de l'efficacité du travail des Comités spécialisés,
- suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique,
- suivi du travail du Commissaire,
- nomination d'un secrétaire de la Société chargé de le conseiller en matière de gouvernance.

Les principales règles régissant la nomination/réélection ainsi que la limite d'âge au sein du Conseil sont les suivantes :

- les administrateurs non exécutifs sont majoritaires au sein du Conseil,
- les administrateurs effectuent un mandat de 4 ans, éventuellement renouvelable deux fois pour les administrateurs indépendants,
- les administrateurs exécutifs et les administrateurs représentant l'actionnaire principal ne connaissent pas de limite du nombre de réélections dans la durée de leurs fonctions,
- tout mandat se termine au plus tard à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit l'anniversaire des 70 ans de l'administrateur,
- la composition du Conseil d'administration est basée sur la mixité des genres, la diversité et la complémentarité de compétences, des expériences et des connaissances.

Durant l'année 2022, le Conseil s'est réuni à 9 reprises. Il a débattu notamment sur :

- les comptes consolidés annuels et semestriels,
- le suivi du budget 2022,
- l'examen du rapport de rémunération et du rapport de gestion,
- la mise en place et l'activation du programme de rachat d'actions propres,

- le monitoring du contrôle interne et l'analyse des risques,
- le suivi des participations,
- le financement de certaines participations,
- l'examen et la prise de décision à la suite de présentation de dossiers d'investissement,
- le cheminement stratégique du Groupe,
- le suivi des litiges,
- l'évaluation du Conseil,
- la dissolution et liquidation en un seul acte des filiales de structure CBS Services et UBCM,
- la délégation de pouvoirs au Directeur Général,
- la mise à jour de la Charte de Corporate Governance.

Les travaux du Conseil sont organisés et documentés pour lui permettre de suivre et de contrôler les opérations accomplies dans le cadre de la gestion journalière ainsi que les résultats, les risques et la valeur de la Société.

### **Comités spécialisés**

#### **Deux Comités spécialisés sont en place :**

##### **Le Comité d'audit et de gestion des risques**

Il s'est réuni à 4 reprises en 2022 et a notamment débattu sur :

- les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2021 et au 30 juin 2022,
- la dissolution et liquidation en un seul acte des filiales de structure CBS Services et UBCM,
- les nouvelles règles IFRS et leurs impacts potentiels,
- les modèles de valorisation de certaines participations,
- le suivi du projet de directive européenne Anti-Tax Avoidance 3 (ATAD3),
- les litiges et les actions juridiques en cours,
- les risques et le contrôle interne liés à l'activité suivant le référentiel COSO (voir section 5.6),
- les communiqués annuel et semestriel.

La composition du Comité d'audit et de gestion des risques a été modifiée pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 19 mars 2020.

Les membres du Comité d'audit et de gestion des risques disposent, par leurs expériences professionnelles, des compétences nécessaires, tant individuel-

lement que collectivement, pour garantir un fonctionnement efficace du Comité.

##### **Le Comité de nomination et de rémunération**

Il s'est réuni à 7 reprises en 2022. Le Comité s'est penché notamment sur :

- la rémunération des membres du Conseil d'administration,
- le renouvellement des membres du Conseil d'administration, dont les mandats arrivent à échéance
- l'enveloppe des rémunérations et les critères pour les bonus des membres du personnel,
- l'analyse des pouvoirs du Directeur général,
- le rapport de rémunération,
- le Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020.

Conformément aux principes repris dans le Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020, le Comité de nomination et de rémunération reste attentif à rassembler suffisamment de compétences dans les différents domaines d'activité de la société ainsi qu'une variété suffisante d'expériences, d'âges et de genres. Une attention particulière a été portée à ce point pour les propositions de nomination de nouveaux administrateurs. Actuellement, le Conseil d'administration est constitué de 7 membres, 5 hommes et 2 femmes, en conformité avec l'article 7:86 du Code des Sociétés et des Associations, qui impose dans les sociétés cotées au moins un tiers des membres de sexe différent de celui des autres membres, le nombre minimum exigé étant arrondi au nombre entier le plus proche.

La composition du Comité de nomination et de rémunération a été modifiée pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 22 avril 2015.

Les participations à ces deux Comités ont été rémunérées par l'attribution d'un jeton de présence.

Le rôle et le fonctionnement du Comité d'audit et de gestion des risques et du Comité de nomination et de rémunération sont décrits dans le point 5 de la Charte de Corporate Governance de la Société. Celle-ci et le Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit et de gestion des risques sont disponibles sur le site web de Compagnie du Bois Sauvage ([www.bois-sauvage.be](http://www.bois-sauvage.be)).

## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

### 5.4.2. Nomination(s) statutaire(s)

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Hubert Olivier et Patrick Van Craen, ainsi que des sociétés European Company of Stake, s.a. (représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe) et Maxime Boulvain, srl (représentée par Monsieur Massimo Boulvain) viennent à échéance le jour de l'Assemblée Générale du 26 avril 2023.

Le mandat de la société Maxime Boulvain, srl n'est pas renouvelé. Par ailleurs, conformément à la charte de Corporate Governance de la société qui limite l'âge des administrateurs à 70 ans, le mandat de Monsieur Patrick Van Craen n'est pas renouvelé.

Pour remplacer les mandats vacants, le Conseil d'administration vous soumet la nomination en qualité d'administrateurs les sociétés GoAct b.v., représentée par Madame Karen Dumery, et Tigrane sas, représentée par Monsieur Hubert Olivier, ainsi que celle de Messieurs Nils Van Dam et Thibault Van Craen, chacun en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2027.

Par ailleurs, le Conseil d'administration vous propose de renouveler le mandat de la société European Company of Stake, s.a. (représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe) pour une durée d'un an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2024 et de nommer la société Blacercel, s.a., représentée par Madame Marie-Noël Paquot, pour une durée de 4 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2027, chacune d'elle en qualité d'administrateur représentant ou ayant un lien avec l'actionnaire principal.

Le Conseil d'administration vous présente en quelques lignes les nouveaux administrateurs indépendants :

Madame Karen Duméry, de nationalité belge, a vécu et étudié aux USA, et est diplômée de la Boston University School of Management, avec spécialisation en comptabilité. Pendant la majeure partie de sa carrière, elle a occupé des postes à responsabilités financières au sein de grandes entreprises internationale cotée et d'entreprises à capitaux familiaux (Watson Wyatt, PepsiCo Beverages, Colgate-Palmolive, Pont Packaging, Victaulic). Elle a créé la société GoAct de consultation en stratégie d'implémentation des concepts de durabilité dans les entreprises.

Monsieur Nils Van Dam est belgo-hollandais, ingénieur commercial de formation, et actuellement CEO de Milcobel. Il bénéficie d'une longue expérience dans le domaine du Food and Beverage au sein notamment d'AB Inbev et principalement d'Unilever, dont il a fait partie du top 100 dans des fonctions de marketing stratégique et comme CEO d'Unilever Benelux où il a mené plusieurs restructurations. Il a été actif par ailleurs comme consultant dans les domaines du Big Data et de la transformation digitale.

Monsieur Thibault Van Craen est ingénieur civil de formation. Il est actuellement actif au sein du groupe Ackermans van Haaren en qualité de country manager pour l'Afrique au sein de la société Deme, l'un des leaders mondiaux du génie civil maritime, de l'éolien off-shore, de l'énergie maritime et de la dépollution des sols. Il a un parcours axé sur l'international. Après un passage au Moyen Orient, il a été responsable du développement de la filiale française SDI et en charge des travaux et du développement des activités de la société dans l'Océan indien et en Inde.

La Compagnie du Bois Sauvage remercie Messieurs Patrick Van Craen et Maxime Boulvain pour l'excellent travail accompli durant leurs treize et huit années respectivement en tant qu'administrateurs de la société.

### 5.4.3. Composition du Conseil d'administration et des organes de gestion

#### Conseil d'administration

Valérie Paquot <sup>(2)</sup>	Rue Faider 42 bte 9 B-1050 Ixelles	Présidente	2024
European Company of Stake, s.a. <sup>(2)</sup> rep. par F. Van Gansberghe	Allée de la Recherche 4 B-1070 Bruxelles	Administrateur	2023
HLW bv rep. par Isabelle Hamburger <sup>(1)</sup>	Rozelaarlaan 4 B-1560 Hoeilaart	Administratrice	2026
Maxime Boulvain s.r.l. <sup>(1)</sup> rep. par Massimo Boulvain	Rue Général Lotz 62 B-1180 Bruxelles	Administrateur	2023
Hubert Olivier <sup>(1)</sup>	11 Avenue de la Marguerite F-78110 Le Vésinet	Administrateur	2023
Pierre Alexis Hocke <sup>(2)</sup>	Rue de la Reine 2 B-1330 Rixensart	Administrateur	2024
Patrick Van Craen <sup>(3)</sup>	Chemin du Silex 1 B-1170 Bruxelles	Administrateur	2023

(1) Indépendant au sens de l'article 7 :87 §1 du CSA pour l'ensemble des critères définis

(2) Représentant ou ayant un lien avec l'actionnaire principal

(3) Non-indépendant

<b>Comité d'audit et de gestion des risques</b>	Patrick Van Craen	Président
	Pierre Alexis Hocke	Membre
	Hubert Olivier	Membre
<b>Comité de nomination et de rémunération</b>	Patrick Van Craen	Président
	Isabelle Hamburger	Membre
	Valérie Paquot	Membre
<b>Directeur général</b>	Benoît Deckers	
<b>Commissaire</b>	S.R.L. Deloitte Reviseurs d'Entreprises représentée par Madame Corine Magnin Gateway Building, Luchthaven Nationaal IJ B-1930 Zaventem	2023

#### Fonction principale exercée par les administrateurs indépendants, en dehors de Compagnie du Bois Sauvage s.a.

Isabelle Hamburger	Administratrice HLW bv
Patrick Van Craen	Administrateur de sociétés
Massimo Boulvain	Administrateur de Futerro et d'autres sociétés
Hubert Olivier	Administrateur d'EureKing (FR) et d'autres sociétés

## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

### 5.5. Rapport de rémunération

#### 5.5.1. Procédure adoptée pour l'élaboration de la politique de rémunération

**5.5.1.1.** La politique de rémunération des administrateurs est revue chaque année au sein du Comité de nomination et de rémunération avant d'être discutée en Conseil d'administration. En cas de révision, elle est soumise pour approbation à l'Assemblée générale qui suit.

#### 5.5.2. Politique de rémunération

##### 5.5.2.1. Administrateurs exécutifs et non exécutifs

La politique de rémunération se compose :

- de jetons de présence pour les Conseils d'administration fixés, par séance, à EUR 3.000 pour le président et à EUR 1.500 pour les autres administrateurs,
- d'un fixe annuel pour les prestations 2022 payé trimestriellement durant l'année de prestation, à savoir : EUR 34.000 pour le président et EUR 17.000 pour les autres administrateurs.
- d'un fixe et de jetons de présence pour les Comités (audit et de gestion des risques et CNR) arrêtés comme suit :

(EUR)	Comité d'audit et de gestion des risques		Comité de nomination et de rémunération	
	Président	Membres	Président	Membres
Un fixe annuel par personne	3.000	2.000	1.500	1.000
Un jeton de présence par séance/personne	1.500	1.000	1.125	750

Les administrateurs qui exercent un ou plusieurs mandats (direct ou indirect) auprès des filiales du Groupe Chocolatier et/ou des participations reçoivent 100 % des émoluments reçus par Compagnie du Bois Sauvage dans ce cadre.

##### 5.5.2.2. Directeur Général

La rémunération brute totale du Directeur Général se divise en 4 parties :

1. Une partie fixe annuelle
2. Une partie variable
3. Une partie en assurance pension selon le principe de contribution annuelle définie
4. D'autres revenus consistant en voiture de fonction, frais de représentation, assurances.

Il n'est pas prévu contractuellement, au bénéfice de la Société, la possibilité de recouvrement de la rémunération variable en cas d'informations financières erronées. Il n'y a pas d'indemnité de départ autre que légale prévue.

Concernant le Conseil d'administration et le Directeur Général, il n'y a pas de modification de la politique de rémunération prévue actuellement pour les deux années à venir.

##### 5.5.2.3. Plan de paiements fondés sur des actions

Il n'y a pas eu de plan de paiements fondés sur des actions durant l'exercice 2022.

### 5.5.3. Rémunération et émoluments

Pour l'exercice 2022, l'ensemble des rémunérations attribuées aux administrateurs est détaillé dans les tableaux ci-dessous. Les montants qui y figurent correspondent au coût total pour l'entreprise, i.e. incluant les cotisations sociales, taxes et impôts, le cas échéant applicables.

#### 5.5.3.1. Rémunération brute payée en 2022 aux administrateurs sur base individuelle (coût total entreprise)

(EUR)	Conseil d'administration			Comité d'audit et de gestion des risques		Comité de nomination et de rémunération		Total Perçu
	Présence	Jetons de présence	Fixe	Présence	Fixe et jetons	Présence	Fixe et jetons	
<b>Administrateurs</b>								
Pierre-Alexis Hocke	9/9	13.500	17.000	4/4	6.000			36.500
Frédéric Van Gansberghe <sup>(1)</sup>	9/9	13.500	17.000					30.500
Isabelle Hamburger <sup>(2)</sup>	9/9	13.500	17.000			6/7	5.500	36.000
Massimo Boulvain <sup>(3)</sup>	8/9	12.000	17.000					29.000
Hubert Olivier	9/9	13.500	17.000	3/4	5.000			35.500
Valérie Paquot	9/9	25.500	34.000			6/7	5.500	65.000
Patrick Van Craen	9/9	13.500	17.000	4/4	9.000	7/7	9.375	48.875
<b>Total</b>		<b>105.000</b>	<b>136.000</b>		<b>20.000</b>		<b>20.375</b>	<b>281.375</b>

(1) Représentant d'European Company of Stake, s.a.

(2) Représentante de HLW bv

(3) Représentant de Maxime Boulvain srl

En tant que Présidente du Conseil d'administration, Madame Valérie Paquot a perçu, en 2022, en plus de ses tantièmes d'administrateur, un montant d'EUR 4.500 de frais de représentation.

(EUR)	Mandats exercés dans les filiales du Groupe en 2022
<b>Administrateurs</b>	
P.-A. Hocke	20.000
Frédéric Van Gansberghe	2.375
Massimo Boulvain	11.000
Valérie Paquot	64.050
Patrick Van Craen	15.000
<b>Total</b>	<b>112.425</b>

#### 5.5.3.2. Rémunérations brutes (coût total entreprise) allouées au sein du Groupe au Directeur Général en 2022

(EUR)	Rémunération				Total
	Fixe	Variable	Pension	Autres	
Benoit Deckers	327.659	64.831	8.706	5.360	406.556
<b>Total</b>	<b>327.659</b>	<b>64.831</b>	<b>8.706</b>	<b>5.360</b>	<b>406.556</b>

#### 5.5.3.3 Droits de souscription sur actions attribués au Directeur Général en 2022

Il n'y a pas eu d'octroi de droits de souscription sur actions au Directeur Général en 2022.

Le Directeur Général n'a pas exercé de droits de souscription sur actions en 2022.

## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

### 5.5.4. Evaluation du Conseil d'administration, de ses Comités et de ses administrateurs individuels

Sous la direction de son Président, le Conseil d'administration évalue régulièrement sa taille, sa composition et son fonctionnement.

Cette évaluation poursuit quatre objectifs :

- Juger le fonctionnement du Conseil d'administration et le suivi apporté à la gestion quotidienne de la Société.
- Vérifier si les questions importantes sont préparées et discutées de manière adéquate.
- Apprécier la contribution effective de chaque administrateur par sa présence aux réunions et son engagement constructif dans les discussions et la prise de décisions.
- Vérifier si la composition actuelle du Conseil d'administration correspond à celle qui est souhaitable pour la Société.

Le Code belge de gouvernance de l'entreprise 2020 préconise (point 9.1) que la société dispose d'une procédure rigoureuse et transparente pour évaluer, au moins une fois tous les 3 ans, sa gouvernance. Afin de se conformer à ce principe, le Conseil d'Administration a évalué en mai 2022 son fonctionnement et ses performances avec l'assistance d'un expert externe. Cette évaluation a fait l'objet par cet expert d'un rapport au Conseil. L'expert a présenté une synthèse anonymisée de ses échanges avec les différents membres du Conseil ainsi que des recommandations en vue de pistes d'améliorations. Le Conseil en a pris bonne note en vue d'une mise en pratique.

Une évaluation périodique de la contribution de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil d'administration pour tenir compte des changements de circonstances.

### 5.5.5. Autres rémunérations

Dans le cadre de sa mission de contrôle des comptes de Compagnie du Bois Sauvage et de ses filiales, Deloitte Reviseurs d'Entreprises S.R.L et son réseau ont perçu des émoluments pour un montant total d'EUR 260.700. Aucune autre mission non liée à des prestations d'audit n'a été effectuée en 2022.

### 5.6. Système de contrôle interne et de gestion des risques

Le Conseil d'administration assure un suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique et porte une attention particulière à l'évaluation des risques liés à l'activité de la Société et à l'efficacité du contrôle interne.

La structuration de l'évaluation des systèmes de gestion des risques et du contrôle interne s'est faite à partir de 2010 sur base du modèle COSO (\*).

#### 5.6.1. Environnement de contrôle

##### Vocation et stratégie

La volonté de Compagnie du Bois Sauvage est de se concentrer sur un nombre limité de participations, principalement industrielles, cotées ou non. Elle souhaite être proche des entreprises dans lesquelles elle investit et participer notamment au choix des dirigeants et à la définition des orientations stratégiques.

Vigilante à l'intérêt de ses propres actionnaires, elle requiert de ses investissements un revenu récurrent afin de permettre la distribution d'un dividende, si possible, en croissance régulière.

##### Définition des rôles et organes décisionnels de la Société

Le Conseil d'administration a, dans sa compétence, tous les actes qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée Générale. Il est responsable de la gestion de la Société, du contrôle de la gestion journalière et de l'exécution des décisions prises. Outre ses obligations au regard du CSA, les tâches principales du Conseil d'administration sont les suivantes :

- définition des objectifs à long terme de la Société, de sa stratégie, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et des politiques clés qui en dé-

(\*) COSO est un référentiel établi par le « Committee of Sponsoring Organizations » (organisme international) de plus en plus utilisé par les sociétés pour évaluer et améliorer la gestion de leurs risques

coulent (gestion des risques, des ressources financières et des ressources humaines),

- nomination/révocation du Président du Conseil d'administration,
- nomination/révocation du Directeur Général,
- suivi et contrôle des actions du Directeur Général,
- prise des mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers et des autres informations significatives,
- suivi et approbation des principaux investissements et désinvestissements,
- mise en place des Comités spécialisés, définition de leurs compositions et de leurs responsabilités,
- suivi et contrôle de l'efficacité du travail des Comités spécialisés,
- suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique,
- suivi du travail du Commissaire,
- nomination d'un secrétaire de la Société chargé de le conseiller en matière de gouvernance.

Le Conseil d'administration a désigné le Directeur Général pour assurer le management exécutif tant en interne qu'en externe ainsi que la représentation de la Société auprès de la presse et des analystes financiers.

Le Conseil d'administration a également chargé certains de ses membres et certains mandataires ayant reçu des pouvoirs spéciaux de la représentation des mandats exercés par la Société dans les participations détenues par celle-ci. Ces mandats sont parfois exercés au nom de la Société, parfois au nom de l'administrateur ou du mandataire ayant reçu des pouvoirs spéciaux, mais pour le compte de Compagnie du Bois Sauvage.

Le Conseil d'administration a mis en place deux Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques. La prise de décisions reste une compétence collégiale du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a mis en place dès 1999 un Comité d'audit et de gestion des risques ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Le Comité d'audit et de gestion des risques veille à l'intégrité de l'information financière donnée par la Société, en particulier en s'assurant de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliquées par la Société et le Groupe, en ce compris les critères de consolidation

des comptes des sociétés du Groupe. Cet examen inclut l'évaluation de l'exactitude, du caractère complet et de la cohérence de l'information financière. Au moins une fois par an, le Comité d'audit et de gestion des risques examine les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en place pour s'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés au respect de la législation et des règles en vigueur), soient correctement identifiés, gérés et portés à sa connaissance.

Le Comité de rémunération est institué par le Conseil d'administration conformément à l'article 7:87 §2 du CSA.

Le Conseil d'administration du 19 juin 2006 a décidé de fusionner les Comités de rémunération et de nomination. Le Comité de rémunération et de nomination est composé de trois administrateurs non exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante (sauf pour 2022, voir point 5.2). Le Comité de nomination et de rémunération a un double rôle. Il formule des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des administrateurs. Il fait des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs et les propositions subséquentes à soumettre aux actionnaires ainsi que sur la politique de rémunération du Directeur Général et des autres membres du personnel.

### **Intégrité et Ethique**

Du point de vue de la déontologie et de l'éthique, un code de conduite interne en matière de transactions financières est d'application dans le Groupe. Celui-ci a pour but d'assurer un comportement intègre, éthique et respectueux des lois, par les administrateurs et le personnel du Groupe.

Vu la taille de la Société au niveau du personnel, le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif particulier au regard de la fraude. Cependant, toute préoccupation à propos d'irrégularités éventuelles peut toujours être communiquée au Directeur Général ou à tout autre membre du Conseil d'administration. Une procédure spécifique a été établie lors du Conseil d'administration du 8 mars 2021.

## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

### 5.6.2. Processus de gestion des risques

Une évaluation semestrielle des risques principaux est réalisée par le Conseil d'administration. Les risques font aussi l'objet d'un suivi ponctuel par le Conseil d'administration. Cette analyse de risques donne lieu à des actions de correction si nécessaire.

Certains membres du Conseil d'administration et le Directeur Général siègent au Conseil d'administration et au Comité d'audit et de gestion des risques « ou Advisory Board » de certaines participations du Groupe, ce qui leur permet de suivre les risques spécifiques à ces participations.

En 2022, l'analyse des risques liés aux activités de la Société a permis de mettre en évidence les risques principaux suivants :

#### a) Taux d'intérêt

L'effet d'une variation des taux d'intérêt peut avoir une influence sur les cash-flows du Groupe liés à l'endettement à taux variable mais aussi sur le rendement de sa trésorerie. La valorisation des dettes à taux fixe est faite selon le coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### b) Liquidité

Le Groupe est vigilant à disposer des moyens financiers suffisants pour faire face à ses remboursements de dettes ou ses engagements financiers.

#### c) Risque de participations

Compagnie du Bois Sauvage dispose d'un portefeuille de participations comprenant majoritairement des actions belges et européennes. Bien que diversifiées, ces participations l'exposent aux variations des marchés boursiers et financiers. Chacune de ces participations est aussi exposée à des risques spécifiques. Le risque industriel lié à la participation à 100% dans le Groupe chocolatier est principalement dû au caractère alimentaire et donc lié au risque de contamination des produits. L'autre risque industriel important est lié au fait que le Groupe chocolatier ne possède qu'une unité de production principale et une autre de plus petite taille pour assurer l'entièreté de sa production.

#### d) Immobilier

Les principaux risques liés aux investissements immobiliers du Groupe sont relatifs à la valorisation de l'immobilier, à la vacance locative, au niveau des loyers et au paiement de ceux-ci. En outre, il existe un risque que les immeubles soient détruits par le feu ou par une catastrophe naturelle.

#### e) Devises

Les investissements (directs) à long terme de Compagnie du Bois Sauvage sont uniquement en euros et en dollars américains. Les investissements en dollars américains représentent près de 7,1 % des actifs.

#### f) Contrepartie

Le risque de contrepartie est principalement lié aux opérations avec les banques et les intermédiaires financiers.

#### g) Activité de marché

Le risque lié aux activités de marché est à la fois un risque lié aux cours des actions sous-jacentes et à la volatilité de celles-ci.

#### h) Risque lié à l'établissement des états financiers

Le traitement des données est assuré par un personnel réduit. La fiabilité et le caractère complet de ces données sont des éléments essentiels du travail de l'équipe en place.

#### i) Risque de fraude et de délégation de pouvoir

Une fraude au niveau du personnel, un non-respect des pouvoirs de signature ou une usurpation d'identité pourrait entraîner une perte financière et nuire à l'image de la Société.

#### j) Risque lié au non-respect de la réglementation et de la législation

L'évolution de la législation et des réglementations (y inclus les aspects fiscaux) ou le non-respect par la Société de celles-ci pourraient avoir un impact sur la rentabilité du Groupe et sur son image.

**k) Risque lié au système informatique**

Le risque d'intrusion externe dans le système informatique du Groupe pourrait engendrer le vol ou la destruction des données.

**5.6.3. Activités de contrôle****a) Taux d'intérêt**

Compagnie du Bois Sauvage, ayant remboursé en son temps l'ensemble de son endettement propre à taux variables, n'a plus aucun contrat de couvertures de taux d'intérêts du type « Interest Rate Swap » (IRS) mais pourrait de nouveau en avoir à l'avenir. Il est à noter qu'un emprunt et une couverture de taux sont deux contrats sans lien juridique. Il existe néanmoins encore un contrat d'IRS chez sa filiale Jeff de Bruges.

**b) Liquidité**

Compagnie du Bois Sauvage fait en sorte d'avoir une situation de trésorerie positive. Elle dispose à cet effet d'un outil informatique reprenant tous les éléments bilan et hors bilan affectant la trésorerie.

**c) Risque de participations**

Le portefeuille de participations du Groupe est un élément essentiel pour son objectif de création de valeur à long terme et la distribution d'un dividende en croissance régulière. La diversification de ces participations est un des éléments visant à réduire le risque inhérent à de tels investissements.

Les risques spécifiques des participations cotées sont traités par elles-mêmes et disponibles dans leurs rapports annuels respectifs. Le risque industriel lié à la participation à 100% dans le Groupe Neuhaus et 66% dans Jeff de Bruges est analysé et revu régulièrement en Conseil d'administration. Le Groupe s'efforce d'avoir un poste d'administrateur dans les participations non cotées afin d'assurer un meilleur suivi. Le portefeuille de participations fait l'objet de revues régulières par le Conseil d'administration.

**d) Immobilier**

Le Groupe a veillé à diversifier ses investissements immobiliers. Pour les bâtiments détenus en propre, une couverture d'assurance incendie a été souscrite.

**e) Devises**

Le risque lié à l'évolution de l'US Dollar (USD) n'est pas couvert par le Groupe car il n'y a pas de flux réguliers et prévisibles dans cette devise.

**f) Contrepartie**

Les seules contreparties acceptées sont les banques avec lesquelles Compagnie du Bois Sauvage a une relation directe : BNP Paribas Fortis, Belfius, Banque Degroof Petercam, et la société de bourse Leleux ainsi que Berenberg Bank (DE), Truist (USA), BGL (LU) et Banque de Luxembourg (LU) pour ses filiales à l'étranger.

En cas de relation avec d'autres contreparties (hors prise de participations), le Groupe veillera à se prémunir autant que possible d'un risque de défaut de celles-ci.

**g) Activité de marché**

Toutes les options d'achat/vente émises sont couvertes par des titres détenus en portefeuille ou de la trésorerie disponible. Compagnie du Bois Sauvage s'est fixée des limites en termes de montant et de durée des options détenues et a adapté ses systèmes de back-office et de contrôle de l'activité. Cette activité n'est exercée qu'occasionnellement.

**h) Risque lié à l'établissement des états financiers**

Chaque personne dispose des qualités professionnelles essentielles pour accomplir ses tâches. Un « back-up » pour les activités principales existe et un certain nombre de procédures ont été rédigées afin d'assurer une reprise rapide en cas d'absence d'une personne. Les états financiers consolidés font l'objet d'une revue à différents niveaux avant leur publication.

Le Conseil d'administration approuve les modifications des principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe et leur conformité avec les normes IFRS.

**i) Risque de fraude et de délégation de pouvoir**

La séparation des tâches et la double signature constituent le principe de base dans le Groupe. Une documentation reprenant les pièces justificatives pertinentes sert de support aux opérations. Le principe de double approbation et de double contrôle est d'application.

## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

### j) Risque lié au non-respect de la réglementation

Le Groupe est particulièrement attentif à se tenir au courant de la réglementation, de l'évolution de la législation et des réglementations et à les respecter. Le traitement des opérations particulières non récurrentes fait l'objet d'une analyse spécifique avec notamment la consultation du commissaire ou d'autres personnes spécialisées.

### k) Risque lié au système informatique

Le Groupe a mis en place de nouveaux outils informatiques afin de contrer les intrusions externes au réseau. De plus, la politique des mots de passe a été mise à jour. Le Groupe a également dispensé de courtes formations sur les principaux risques informatiques.

Tous ces risques sont examinés et mesurés semestriellement par le Comité d'audit et de gestion des risques.

#### 5.6.4. Information et communication

La publication de l'information financière se fait selon le schéma de publication légal suivi et établi par le Directeur Général et/ou le Contrôleur de gestion. Les informations périodiques publiées sont revues préalablement par le Comité d'audit et de gestion des risques, et approuvées par le Conseil d'administration.

Le maintien, la mise à jour et la protection de l'accès aux données et aux programmes informatiques font l'objet d'un contrat avec des prestataires de service. La sauvegarde des données informatiques se fait quotidiennement aussi bien en interne qu'en externe.

#### 5.6.5. Pilotage et surveillance

La surveillance des différentes activités de gestion de Compagnie du Bois Sauvage est renforcée par le travail du Comité d'audit et de gestion des risques, notamment au travers des travaux spécifiques de supervision des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Le Directeur Général, entre autres, dispose quotidiennement de différents rapports sur l'état et l'évolution des avoirs, dettes et engagements de la Société.

Lors de sa réunion du 29 novembre 2019, le Comité d'audit et de gestion des risques a instauré la mise

en place de la fonction d'audit interne non-indépendante, afin de s'assurer de la bonne exécution des activités de contrôle.

## 5.7. Actionnariat

### 5.7.1. Information aux actionnaires

Le site internet de la Société ([www.bois-sauvage.be](http://www.bois-sauvage.be)) est régulièrement mis à jour afin d'assurer une meilleure information des actionnaires leur permettant d'exercer au mieux leurs droits.

La valeur intrinsèque de l'action y est rendue publique semestriellement à l'occasion des communiqués relatifs aux résultats semestriels et annuels. Mise en garde : Compagnie du Bois Sauvage rappelle aux investisseurs que le calcul de la valeur intrinsèque est sujet aux incertitudes et aux risques inhérents à ce genre d'évaluation et ne constitue pas une mesure de la valeur actuelle ou future des actions de la Société.

Poursuivant la politique de transparence de la Société, le présent rapport détaille à la section 7 la composition du portefeuille consolidé au 31 décembre 2022.

Compagnie du Bois Sauvage est cotée sur Euronext Brussels. La Société fait partie de l'indice BEL Mid, dont les valeurs sont sélectionnées sur la base de critères de liquidité et de capitalisation boursière flottante.

Depuis 2004, la Société a mandaté la Banque Degroof Petercam pour améliorer la liquidité du titre en Bourse. Cela permet à l'action Compagnie du Bois Sauvage d'être cotée en continu sur la plateforme Euronext Brussels, offrant la possibilité aux investisseurs de traiter à tout moment de la journée sans contrainte de liquidité.

Le nombre de titres émis est de 1.677.346 au 31 décembre 2022 (dont 15.220 détenus en propre) ainsi qu'au 31 décembre 2021. Le nombre d'actions « fully diluted » est de 1.677.346 au 31 décembre 2022 ainsi qu'au 31 décembre 2021.

Le volume annuel de titres traités en 2022 a été de 94.760. Le volume moyen journalier a été de 369 en 2022 contre 459 en 2021.

Les banques Degroof Petercam et KBC publient régulièrement des analyses sur la Société ; celles-ci sont disponibles auprès de la Société.

## 5.7.2. Structure de l'actionariat

Les actionnaires principaux de Compagnie du Bois Sauvage s.a., lui ont adressé, le 1 septembre 2022, une mise à jour de la notification reprenant les actions détenues à cette date. Au 31 décembre 2022, aucune autre notification n'a été reçue bien qu'Entreprises et Chemins de Fer en Chine ait procédé à un achat

de 17 actions Compagnie du Bois Sauvage. Sur base de la notification du 1 septembre 2022, qui a également été adressée à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), et de la dernière déclaration de transparence reçue, la structure de l'actionariat est la suivante :

### SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

#### DÉNOMINATEUR PRIS EN COMPTE : 1.677.346, QUI NE TIENT PAS COMPTE DU RACHAT D' ACTIONS PROPRES RÉALISÉ PAR COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Détenteurs de droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Mme Guy Paquot (née Nicole Thys)	1.720	0,10%
Fingaren s.c.a.	93.897	5,60%
Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a.	744.821	44,40%
<b>TOTAL</b>	<b>840.438</b>	<b>50,10%</b>

Les détenteurs des droits de vote ayant fait la notification ci-dessus ont déclaré répondre aux critères de dispense prévus à l'article 2 :14 du CSA concernant l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition.

La famille Paquot contrôle la société Fingaren s.c.a. qui contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a. (ECFC).

Toutes les sociétés mentionnées ont leur siège à 1000 Bruxelles, rue du Bois Sauvage 17.

La Société n'a pas connaissance de l'existence d'un pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

### 5.7.3. Relation avec l'actionnaire principal

Entreprises et Chemins de Fer en Chine est une société patrimoniale inscrite au marché expert market et dont la mission principale est d'assurer la stabilité de l'actionariat du Groupe.

Fingaren, société patrimoniale privée, détient au 31 décembre 2022 99,63% d'Entreprises et Chemins de Fer en Chine.

Compagnie du Bois Sauvage et Entreprises et Chemins de Fer en Chine ont trois administrateurs communs : Valérie Paquot, Pierre-Alexis Hocke et Frédéric Van Gansberghe (rep. Ecostake, sa).

A l'exception de contrats de location de bureaux et de prestation de services, il n'existe aucune convention entre ces trois sociétés. Aucune rémunération, avantage, management fee ou autre n'est payé par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à Entreprises et Chemins de Fer en Chine ou Fingaren (voir aussi note 28 du présent Rapport annuel). Les prestations de services faites par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à « Entreprises et Chemins de Fer en Chine » et à « Fingaren » leur sont refacturées.

## 5.8. Informations non financières

Compagnie du Bois Sauvage, dont les titres sont cotés sur un marché réglementé, est légalement tenue d'établir une Déclaration d'informations non financières (la Déclaration) dans le cadre de son rapport de gestion sur les comptes consolidés. C'est ainsi que la présente Déclaration est établie, conformément aux dispositions de l'article 3 :32 du CSA. La préparation de cette Déclaration a été établie en utilisant le référentiel des Objectifs de Développement Durable (SDGs) des Nations Unies. Compagnie du Bois Sauvage a décidé de rapporter principalement sur les deux objectifs suivants : « Objectif 8 – Travail décent et croissance économique » et « Objectif 12 – Consommation et production durables ».

### 5.8.1. Description Générale

La présente Déclaration contient les informations non financières concernant la société Compagnie du Bois

## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

Sauvage elle-même et les sociétés qu'elle contrôle. Par ailleurs, certaines sociétés dans lesquelles Compagnie du Bois Sauvage détient une participation importante sont tenues de faire elles-mêmes leurs propres déclarations d'informations non financières. La structuration de l'évolution des informations non financières s'est faite dans le cadre du référentiel COSO.

Compagnie du Bois Sauvage a pour volonté de se concentrer sur un nombre limité de participations, pour se réserver non seulement les moyens nécessaires à leur développement, mais aussi pour porter toute l'attention que demande ce développement, tant au niveau industriel, notamment dans le respect de l'environnement, qu'au niveau humain, dans le respect des personnes. De manière croissante, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») constituent une partie intégrante de la politique de développement du Groupe. Pour plus de détails concernant les activités du Groupe, voir point 7 de ce rapport.

### 5.8.1.1. Responsabilités

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général de Compagnie du Bois Sauvage examinent et approuvent les orientations stratégiques en matière de développement durable de la Société et participent à la prise de décision des participations grâce à leur présence au sein des Conseils d'administration de celles-ci.

Le Comité d'Audit revoit et évalue, sur une base annuelle, les risques propres à Compagnie du Bois Sauvage, y compris l'évaluation spécifique des risques ESG.

### 5.8.1.2. Périmètre d'application du rapport

Les informations non financières décrites ci-dessous s'appliquent principalement au siège Compagnie du Bois Sauvage ainsi qu'à ses participations contrôlées, à savoir Jeff de Bruges et Neuhaus. Pour les informations relatives aux participations minoritaires, il faut se référer à leurs propres analyses et reporting ESG présents sur leur site internet.

### 5.8.1.3. Définition des risques

Dans chacune des participations du Groupe ou pour toute future participation, une réflexion en matière de risque ESG est établie. Ce risque est défini comme tout événement négatif potentiel (au niveau financier, juridique ou réputationnel) pouvant résulter de l'impact d'une entreprise sur l'environnement naturel, sur les parties prenantes internes ou externes de l'entreprise

ou des défaillances dans sa structure de gestion. Pour chacune des catégories (environnement, social/personnel, droits de l'homme, et lutte contre la corruption), Compagnie du Bois Sauvage a défini le risque le plus important ainsi que les indicateurs clés permettant le calcul de son évolution.

- **Risque environnemental/changement climatique :** Les risques principaux sont la traçabilité et l'approvisionnement en fèves de cacao et autres matières et énergies nécessaires à la production et au commerce de chocolat. De ce fait, Compagnie du Bois Sauvage et le pôle Chocolat sont attentifs à une baisse de consommation énergétique et plus particulièrement à une réduction de la consommation électrique au sein des sièges sociaux de Compagnie du Bois Sauvage, Neuhaus et Jeff de Bruges ainsi que sur leurs sites de production/distribution. Le packaging a également fait l'objet d'un suivi au niveau du Groupe. Enfin, la traçabilité des fèves de cacao est un sujet essentiel pour le Groupe et est donc présente en tant qu'indicateur clé.
- **Risque social/personnel :** Les risques principaux liés à cette catégorie sont les risques réputationnel et de rétention de la part des employés. Dès lors, un point d'attention au niveau du Groupe est porté sur la diversité hommes/femmes (surreprésentation au niveau féminin) et l'adaptation du temps de travail de chaque employé.
- **Risque relatif au respect des droits de l'Homme :** En raison de l'activité importante du Groupe liée à la production de chocolat, une attention particulière est portée au respect des droits fondamentaux des employés tels que mentionnés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ceux-ci sont principalement liés aux conditions de santé et de sécurité, à la lutte contre le travail forcé et celui des enfants et au respect de la vie privée.
- **Risque relatif à la lutte contre la corruption :** Une attention particulière est portée à la divulgation de données confidentielles, au délit d'initié, à la fraude et au blanchiment d'argent.

### 5.8.1.4. Indicateurs clés de performance

Les indicateurs clés de performance sont résumés ci-dessous. Une explication plus détaillée des indicateurs se retrouve également dans les points 5.8.2 à 5.8.5. A noter que pour certaines années, une mention N/A (non applicable) est spécifiée, afin d'indiquer qu'une donnée n'est pas disponible ou que le KPI ne s'applique pas à l'entité concernée.

## Environnement

	Objectif	2022	2021	2020	2019	
CONSOMMATION	Consommation électrique au siège social (en kWh)					
	Compagnie du Bois Sauvage	Voir 5.8.2	<b>13.240</b>	14.857	16.186	20.857
	Jeff de Bruges	Voir 5.8.2	<b>1.018.274</b>	1.037.000	1.010.666	N/A
	Neuhaus	Voir 5.8.2	<b>5.928.000</b>	5.756.000	5.601.000	5.159.703
	Consommation électrique au niveau de l'usine par kg de pralines (en kWh/kg)					
	Neuhaus	Voir 5.8.2	<b>1,14</b>	1,18	1,34	1,09
PACKAGING	Pourcentage de plastique dans le packaging par marque					
	Jeff de Bruges		<b>7%</b>	8%	8%	N/A
	Neuhaus		<b>10%</b>	N/A	N/A	N/A
	Pourcentage d'emballage plastique recyclable par rapport au pourcentage de plastique total par marque					
	Jeff de Bruges	80%	<b>57%</b>	55%	51%	N/A
	Neuhaus	100%	<b>96%</b>	N/A	N/A	N/A
	Pourcentage de papier dans le packaging par marque					
	Jeff de Bruges		<b>71%</b>	70%	69%	N/A
	Neuhaus		<b>87%</b>	N/A	N/A	N/A
	Pourcentage de papier éco-responsable (FSC/PEFC) par rapport au pourcentage de papier total par marque					
Jeff de Bruges	80%	<b>62%</b>	60%	57%	N/A	
Neuhaus	100%	<b>83%</b>	N/A	N/A	N/A	
TRACABILITE	Utilisation de fèves de cacao durables par marque					
	Jeff de Bruges	100%	<b>90%</b>	90%	80%	N/A
	Neuhaus	100%	<b>97%</b>	97%	96%	97%

## Questions sociales & politiques du personnel

	Objectif	2022	2021	2020	2019	
GOUVERNANCE	Pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration					
	Compagnie du Bois Sauvage	33%	<b>29% (1)</b>	29% (1)	29% (1)	29% (1)
	Jeff de Bruges		<b>50%</b>	50%	50%	50%
	Neuhaus		<b>25%</b>	25%	25%	25%
	Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration					
	Compagnie du Bois Sauvage	55%	<b>43%</b>	57%	57%	57%
	Jeff de Bruges		<b>N/A</b>	N/A	N/A	N/A
	Neuhaus		<b>50%</b>	50%	50%	50%
	Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Comité d'audit et de gestion des risques					
	Compagnie du Bois Sauvage	50%	<b>33% (2)</b>	67%	67%	67%
	Jeff de Bruges		<b>N/A</b>	N/A	N/A	N/A
	Neuhaus		<b>50%</b>	50%	50%	50%
	Pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Comité de nomination et de rémunération					
	Compagnie du Bois Sauvage	50%	<b>33% (2)</b>	67%	67%	67%
	Jeff de Bruges		<b>N/A</b>	N/A	N/A	N/A
	Neuhaus		<b>50%</b>	50%	50%	50%
SOCIAL	Pourcentage de femmes au sein de l'entreprise					
	Compagnie du Bois Sauvage	Voir 5.8.3	<b>40%</b>	40%	40%	40%
	Jeff de Bruges	Voir 5.8.3	<b>84%</b>	84%	84%	82%
	Neuhaus	Voir 5.8.3	<b>61%</b>	62%	62%	63%
	Pourcentage de personnes travaillant à temps partiel					
	Compagnie du Bois Sauvage	Voir 5.8.3	<b>45%</b>	55%	55%	55%
	Jeff de Bruges	Voir 5.8.3	<b>33%</b>	33%	32%	25%
	Neuhaus	Voir 5.8.3	<b>25%</b>	26%	26%	27%

## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

### Respect des droits de l'homme

	Objectif	2022	2021	2020	2019
Respect de la charte des droits de l'Homme					
DROITS DE L'HOMME	Compagnie du Bois Sauvage	100%	100%	100%	100%
	Jeff de Bruges	100%	100%	100%	100%
	Neuhaus	100%	100%	100%	100%
Travail des enfants					
	Ecuadorcolat	0%	0%	0%	-

### Lutte contre la corruption

	Objectif	2022	2021	2020	2019
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Chaque employé et administrateur a accès à la Charte de Corporate Gouvernance et au Code de conduite interne en matière de transactions privées				
	Compagnie du Bois Sauvage	Oui	Oui	Oui	Oui
	Jeff de Bruges	Oui	Oui	Oui	Oui
	Neuhaus	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) Etant donné que le nombre d'administrateurs chez Compagnie du Bois Sauvage est de 7, le pourcentage de femmes (2/7) respecte les exigences du Code des Sociétés et des Associations, voir point 5.4.1

(2) Voir point 5.2

### 5.8.2. Environnement – Investissements Durables

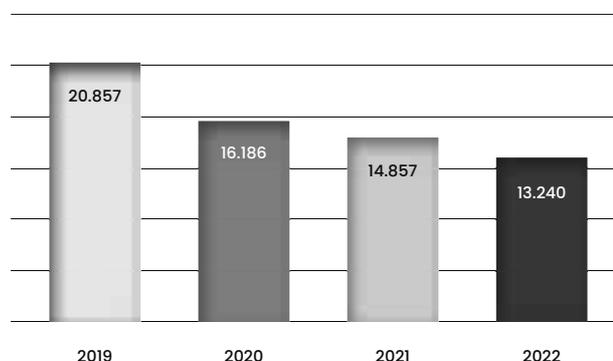
Le processus d'investissement de Compagnie du Bois Sauvage est caractérisé par une analyse approfondie des dossiers d'investissement. L'objectif d'une nouvelle participation est la création de croissance durable à long terme. Afin d'atténuer les risques ESG mentionnés au point 5.8.1.3, Compagnie du Bois Sauvage applique une politique d'exclusion de certains types d'activités présentant un risque important en matière de durabilité. Les entreprises actives dans les secteurs suivants ne sont pas considérées lors de potentielles prises de participation en direct par Compagnie du Bois Sauvage :

- Armement : l'ONG Internal Campaign to Ban Landmines - Cluster Munition Coalition a établi une liste d'entreprises actives dans la production d'armement controversé.
- Charbon : les entreprises inscrites sur la Global Coal Exit List
- Entreprises dont l'activité est controversée (tabac, etc).

En tant que société holding, la société mère Compagnie du Bois Sauvage n'exerce aucune activité propre de production ou de distribution, tandis que son équipe opérationnelle est réduite. Toutefois, l'attention particulière afin de réduire les consommations électriques

porte peu à peu ses fruits. C'est ainsi qu'au niveau du siège, après le passage aux LEDs de l'ensemble de l'éclairage en 2018, le remplacement des chaudières du bâtiment a permis de passer à un système à condensation au rendement élevé, contribuant à une baisse de la consommation énergétique (voir Schéma 1). A noter que la baisse de consommation importante en 2020 était liée à l'obligation de télétravail dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire. Cette mesure est partiellement mise en place depuis lors avec la possibilité pour chaque employé de travailler un à deux jours par semaine à partir de son domicile.

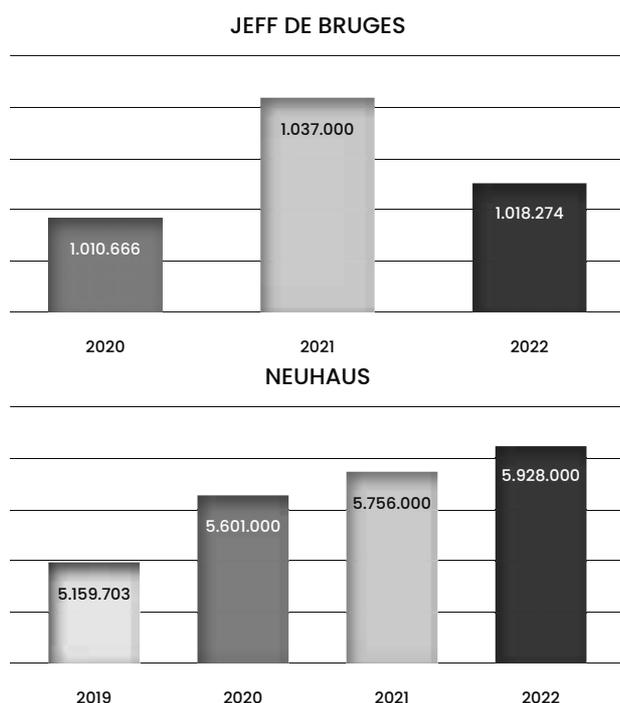
SCHÉMA 1 – COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE : CONSOMMATION ÉLECTRIQUE AU SIÈGE SOCIAL EN KWH



Ce suivi de la consommation énergétique est également réalisé chez Neuhaus et Jeff de Bruges. Un objec-

tif précis de réduction de la consommation n'est pas défini car il est dépendant de la quantité de production et de stockage des pralines. Des solutions alternatives sont toutefois à l'étude (installation de panneaux solaires, etc.) afin de réduire de 20% la consommation électrique par kilo de pralines par rapport aux chiffres de 2019 avec un objectif à 3 ans. A noter que chez Neuhaus, la consommation énergétique, qui inclut le siège social mais également l'usine de production (voir Schéma 2), augmente chaque année en raison de l'augmentation continue de production de pralines. Dès lors, afin de mesurer les progrès réalisés en termes de consommation d'énergie, cette consommation est divisée par le nombre de kilogrammes de pralines produites (voir Schéma 3).

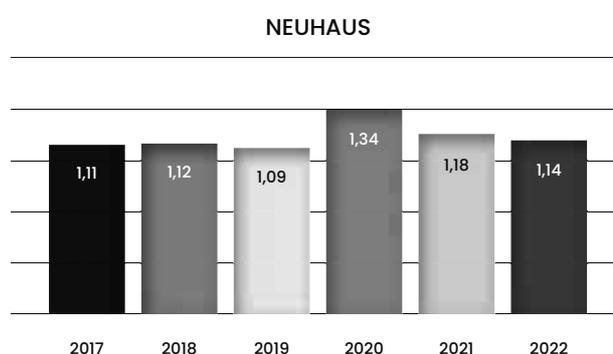
**SCHÉMA 2 – NEUHAUS ET JEFF DE BRUGES :  
CONSOMMATION ÉLECTRIQUE AU SIÈGE SOCIAL  
(ET DU SITE DE PRODUCTION CHEZ NEUHAUS) EN KWH**



Au niveau de son outil de production, la société Neuhaus voit son taux de kWh par kg de pralines produites légèrement diminuer par rapport à 2021 afin de se rapprocher des taux historiques. En effet, bien que des efforts aient été faits pour diminuer la consommation électrique de la chaîne de production, la consommation pour 2020 et pour une partie de 2021 est le résultat de la pandémie de COVID-19 qui a vu la production

de pralines diminuer alors que certains coûts électriques fixes (magasins et ateliers conditionnés) restaient inchangés (voir Schéma 3). Comme mentionné ci-dessus, des solutions sont à l'étude afin de diminuer de 20% par rapport à 2019 (période pré-covid) la consommation électrique par kg de pralines à un horizon de 3 ans.

**SCHÉMA 3 – NEUHAUS : CONSOMMATION ÉLECTRIQUE  
AU NIVEAU DE L'USINE EN KWH/KG DE PRALINES**



En ce qui concerne la vente des produits de Neuhaus et Jeff de Bruges, l'emballage reste un point central de suivi au niveau du Groupe. L'objectif principal chez Jeff de Bruges et Neuhaus est de consommer moins et plus propre. Depuis 2020, un travail important est réalisé afin d'utiliser des emballages cartons issus de forêts gérées durablement. Ces emballages sont facilement reconnaissables car portant le logo PEFC (Programme for Endorsement of Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council), qui sont des programmes de reconnaissance des certifications forestières, délivrés par une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif et qui promeut une gestion forestière écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable.

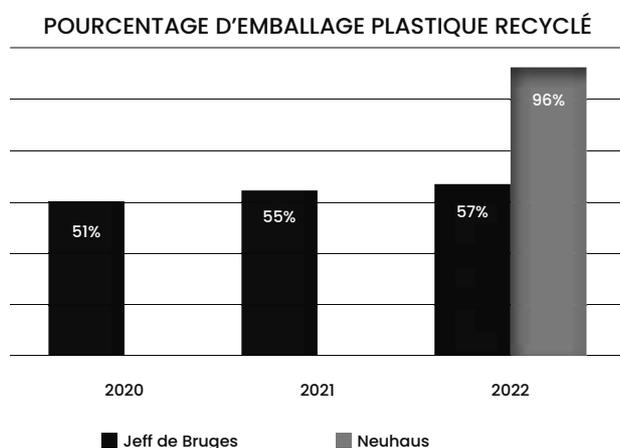
Un autre effort important est fait sur les emballages plastiques qui représentent une part importante dans l'activité des chocolatiers tant pour la vente que pour le conditionnement. L'enjeu principal est de supprimer les déchets à usage unique et d'informer au mieux le consommateur en matière de recyclage. La marque Neuhaus a actuellement un pourcentage d'utilisation de plastique recyclé (RPET - Recycled PET) dans les emballages et de papier éco-responsable (voir Schéma 4) très élevé en raison d'un travail important réalisé depuis plusieurs années. Cependant, lorsque l'on considère ces pourcentages pour le site

## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

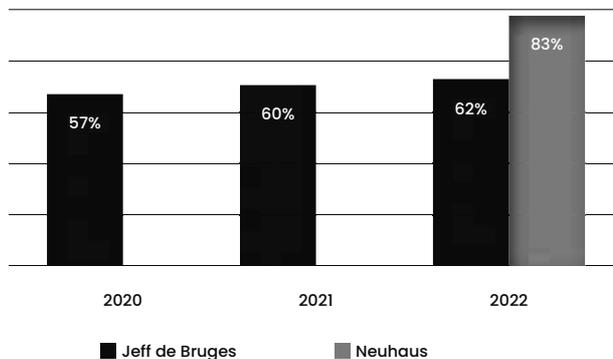
de production, ils tendent à diminuer sensiblement en raison du fait que le site produit des pralines pour de nombreuses marques en Europe et aux USA et que ces dernières imposent à Neuhaus les emballages à utiliser. A titre de comparaison, en reprenant l'ensemble des emballages pour les pralines produites par le site de production de Neuhaus et en y incluant également les plastiques et papiers utilisés lors de la production qui peuvent difficilement être attribués spécifiquement à une marque, les pourcentages de plastiques RPET et papier FSC/PEFC sont respectivement de 34% et 24%. Ces pourcentages sont calculés en divisant le nombre de tonnes de plastique RPET / papier FSC par le total de plastique / papier commandé par Neuhaus en 2022.

Il est donc difficile de fixer un objectif d'utilisation de plastique recyclé et de papier/carton durable en raison de plusieurs contraintes. Premièrement, chez Jeff de Bruges et Neuhaus, en raison de contraintes liées à la sécurité sanitaire du consommateur, ce type de papier/carton et plastique ne peut être utilisé en toutes circonstances. Deuxièmement, Neuhaus se doit de respecter les souhaits des marques pour lesquelles elle produit des pralines. Un objectif à 3 ans de 80% pour Jeff de Bruges et de 40% pour Neuhaus pour l'utilisation de plastique recyclé et de papier/carton durable a été fixé. Ces objectifs seront revus à la hausse régulièrement dans le futur lorsque les spécificités des matériaux utilisés ne seront plus contraignantes.

**SCHÉMA 4 – POURCENTAGE D'EMBALLAGE PLASTIQUE RECYCLÉ ET PAPIER/CARTON DURABLE PAR RAPPORT AU POURCENTAGE D'EMBALLAGE PLASTIQUE ET PAPIER/CARTON TOTAL**



POURCENTAGE D'EMBALLAGE PLASTIQUE RECYCLÉ

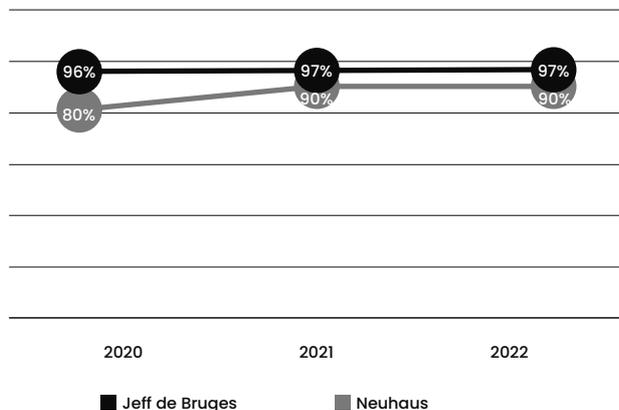


A noter que les papiers, cartons et plastiques ne sont pas les seules matières utilisées. D'autres matériaux tels que du tissu, du bois, du métal ou du verre, sont parfois également utilisés.

En 2020, Compagnie du Bois Sauvage et Jeff de Bruges ont pris une participation dans la société équatorienne Ecuadorcolat. En plus de subvenir aux besoins en chocolat du Groupe, l'objectif est également de s'assurer de la durabilité et du respect des conditions de travail dans la plantation de cacao. De plus, Neuhaus a obtenu la certification UTZ qui veille à ce que les fermiers mettent en œuvre des bonnes pratiques agricoles et gèrent leurs exploitations de manière rentable dans le respect des personnes et de la planète. L'objectif est que les agriculteurs et leurs familles aient un revenu décent et régulier.

En 2022, la majorité des fèves de cacao utilisées par Jeff de Bruges proviennent de la plantation en Equateur. Le reste (environ 10% en 2022) est issu d'autres origines telles que la Côte d'Ivoire, le Venezuela, le Pérou et Madagascar. L'objectif est de confectionner toutes les pralines avec des fèves de la plantation en Equateur. Pour Neuhaus, les fèves sont originaires d'Equateur et de l'Afrique de l'Ouest (voir Schéma 5). Les fèves équatoriennes sont certifiées par le label Rainforest Alliance Identity Preserved, le plus réputé au monde en matière de cacao d'origine durable. Le programme de certification de Rainforest Alliance permet aux agriculteurs d'utiliser de meilleures méthodes agricoles, de faire de meilleures récoltes et de générer plus de revenus. Pour les fèves africaines, Neuhaus travaille avec des fournisseurs renommés qui ont chacun leur propre programme (Cocoa Promise et Cocoa Horizons) pour assurer une amélioration continue dans le développement durable autour des plantations de cacao.

### SCHÉMA 5 - UTILISATION DE FÈVES DE CACAO DURABLES



Neuhaus a pour objectif qu'en de 2025, l'ensemble de sa production de cacao soit traçable à 100%. Cet objectif est atteint par Jeff de Bruges en raison de la provenance de ses fèves uniquement d'Equateur.



Au niveau de ses investissements, Compagnie du Bois Sauvage voit ses projets et participations adhérer à une vision responsable par rapport aux enjeux climatiques.

En 2019, Compagnie du Bois Sauvage a investi dans la société Ÿnsect en France. Cette société vise à transformer les insectes en ingrédients haut de gamme et de grande valeur nutritionnelle pour les animaux de compagnie, les poissons, les plantes et les êtres humains. La société Ÿnsect s'engage par ailleurs dans le cadre du programme pro-biodiversité « Vertical Farm for Horizontal Wild » du Club « Entreprendre pour la planète » de WWF France. Dès 2019, l'entreprise a également créé un département transversal « Impact ». Dirigé par l'un des quatre cofondateurs, ce département a pour objectif de qualifier, mesurer et calculer les conséquences des activités de l'entreprise sur ses environnements et d'encourager ses équipes à faire encore mieux. Ainsi l'entreprise a mis en place dès 2020 une comptabilité carbone en parallèle de la comptabilité classique. L'impact fait partie de l'ADN d'Ÿnsect, qui a mis en place une stratégie ambitieuse de réduction des émissions de CO2 en cohérence avec la trajectoire de +1,5°C. L'entreprise a pour ambition de réduire significativement ses émissions absolues afin de s'aligner sur l'Accord de Paris. Dans ce cadre, elle a lancé en 2020, le programme TerrHa 2040 qui consiste à planter 1,8 million d'arbres d'ici 2040, chez 1.100 agriculteurs partenaires. L'objectif est triple : réduire ses émissions, emprisonner du CO2 dans le sol et renforcer la biodiversité à proximité de ses fermes. En 2022, Ÿnsect a reçu le feu vert de l'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) pour la consommation humaine du scarabée Buffalo, celui-ci devenant ainsi la quatrième espèce d'insecte à recevoir ce feu vert de l'autorité européenne. La protéine de scarabée est la seule au monde disponible sur le marché capable de combiner non seulement performance et santé mais aussi origine naturelle et durabilité. L'élevage de scarabées Ÿnsect émet 98% de gaz à effet de serre de moins que l'élevage bovin et 80% de moins que la volaille. La consommation d'eau est également fortement réduite. L'élevage de scarabées nécessite 90% moins d'eau que la volaille et même 96% moins d'eau que le bœuf.

En 2020, Compagnie du Bois Sauvage a pris une participation dans le Groupe Eaglestone. Tous leurs projets sont réalisés de manière à limiter les déperditions thermiques et à utiliser des éléments naturels comme sources d'énergie afin de répondre aux critères les plus pointus en matière de respect de l'environnement. Conscient de la nécessité de limiter son empreinte écologique, le Groupe Eaglestone a décidé, depuis 2019, de s'engager dans la neutralité en CO2 pour chaque projet avec introduction de permis. Ils ont

## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

d'ailleurs obtenu le label C02-Neutral, conformément au PAS 2060, la norme internationale de neutralité en matière de CO2. En 2022, le Groupe Eaglestone a finalisé la construction de l'immeuble de bureaux « The Bridge », qui est le premier projet certifié « Carbon Neutral Footprint » au Luxembourg. Concrètement, afin d'atteindre la neutralité carbone du futur immeuble de bureaux, le Groupe Eaglestone compensera près de 2.900 tonnes équivalent CO2 en s'engageant dans la reconstitution d'un peuplement forestier dégradé d'une surface d'environ 18 hectares situé en Moselle.

Le groupe Vinventions, participation à hauteur de 21%, est fortement investi dans la recherche et le développement de solutions de bouchage de bouteilles éco-responsables. Durant l'année 2021, Vinventions a lancé plusieurs projets dont la ligne de bouchons « Blue Line », pour lesquels 50% des matières premières proviennent de plastiques recyclés, permettant d'offrir une solution innovante en matière de développement durable dans un but d'économie circulaire et la ligne de bouchons « Green Line », qui comprend des polymères à base de canne à sucre, une source de matière première 100 % renouvelable, qui permet également d'absorber le CO2 de l'atmosphère et de réduire les émissions de

carbone, contribuant à lutter contre le changement climatique. En 2022, la nouvelle gamme SÜBR, le premier bouchon micro-naturel sans polyuréthane, a été lancée. Il est fabriqué à partir de matériaux naturels, biosourcés et biodégradables, tout en étant parfaitement recyclable.

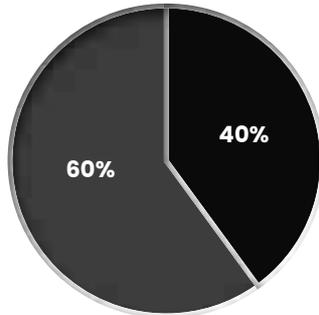
### 5.8.3. Questions sociales et politiques du personnel, politique de diversité

En tant qu'employeur, le Groupe Compagnie du Bois Sauvage s'efforce de créer un climat favorable à l'épanouissement de tous, en assurant une sécurité sur l'avenir avec des contrats à durée indéterminée, des plans de pensions complémentaires, une couverture santé étendue, applicable à tous, ainsi qu'une politique de diversité et de parité. Des objectifs en termes de parité hommes/femmes et temps partiels/temps pleins ne sont pas définis car le Groupe s'efforce à s'accommoder au maximum aux besoins en termes de temps des travailleurs et s'assure qu'aucune restriction à l'embauche ne soit faite.

La proportion hommes/femmes présente dans le Groupe varie en fonction de chaque société (voir Schéma 6)

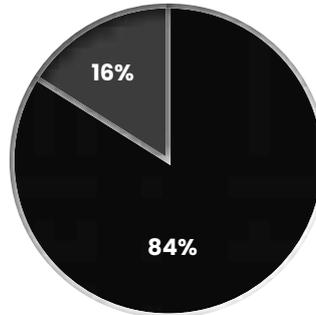
## SCHÉMA 6 – GROUPE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE : RÉPARTITION HOMMES / FEMMES

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE



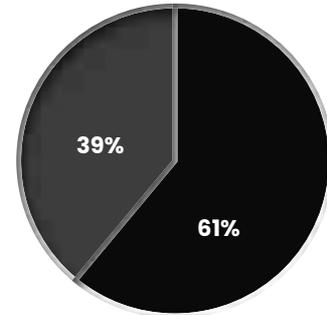
■ Femmes ■ Hommes

JEFF DE BRUGES



■ Femmes ■ Hommes

NEUHAUS

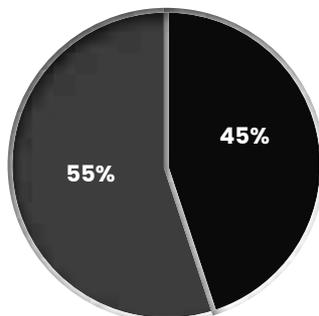


■ Femmes ■ Hommes

Tandis que les principes de flexibilité suivants ont été poursuivis, statuts temps plein/temps partiel oscillant du mi-temps à 4/5<sup>e</sup> temps (voir Schéma 7).

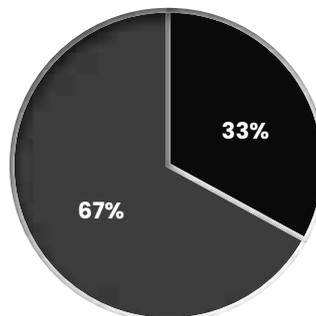
## SCHÉMA 7 – GROUPE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE : STATUT TEMPS PLEIN / TEMPS PARTIEL

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE



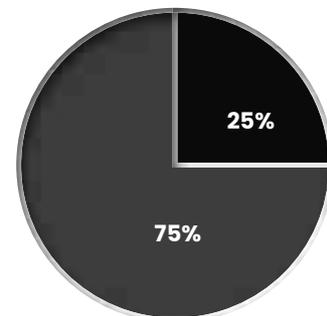
■ Temps partiel ■ Temps plein

JEFF DE BRUGES



■ Temps partiel ■ Temps plein

NEUHAUS



■ Temps partiel ■ Temps plein

Au niveau du pôle chocolatier, comme mentionné précédemment, l'investissement dans Ecuadorcolat a permis de promouvoir le respect du personnel au sein de la plantation de cacao. En effet, par la distribution de repas gratuits, par la présence d'une infirmière dispensant des soins et assurant le suivi médical, ou encore grâce à des investissements visant à diminuer la pénibilité du travail, Ecuadorcolat a la volonté d'assurer de bonnes conditions de travail, de sécurité et de bien-être aux employés au sein de ses plantations.

## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

### 5.8.4. Respect des droits de l'Homme

Par principe, le Groupe Compagnie du Bois Sauvage souscrit pleinement aux principes des droits de l'homme édictés par la Déclaration Universelle des Droits de l'homme.

En raison du fait que Compagnie du Bois Sauvage, Neuhaus et Jeff de Bruges emploient du personnel principalement en Europe et aux Etats-Unis, les contrats de travail sont exécutés dans le respect et la défense des libertés civiles, en lien avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. De plus, le Groupe s'efforce à continuellement sensibiliser son personnel au respect des droits de l'homme, en ce inclus la liberté de pensée et d'expression, l'absence de discrimination et une rémunération juste. L'importance de ces principes est également au centre des discussions lors d'une prise de participation. Dès lors, après l'investissement réalisé dans Ecuadorcolat (Equateur), le Groupe s'est assuré que chaque employé bénéficie de conditions de travail en respect avec les droits de l'Homme. Cela inclut une mise à disposition de logements gratuits pour certaines familles ainsi que l'accès à internet et aux technologies permettant de faciliter l'apprentissage des enfants, une infirmerie et le suivi des soins. Les travailleurs bénéficient également d'un salaire équitable, incluant l'accès gratuit à des services sociaux. Les employés sont donc traités de manière équitable et responsable et avant toute chose, le travail des enfants est banni.

### 5.8.5. Lutte contre la corruption

Compagnie du Bois Sauvage, en lien avec la législation concernant les règles applicables aux délits d'initiés, à la divulgation d'information privilégiée, aux manipulations de marché et aux conflits d'intérêts, a été attentive à la probité de son personnel et de son Conseil d'administration. Les différents points d'attention de Compagnie du Bois Sauvage ont porté principalement sur les éléments suivants :

- la Charte de Corporate Governance reprenant les obligations des administrateurs est publiée sur le site internet de Compagnie du Bois Sauvage et régulièrement mise à jour ;

- une procédure d'alerte (whistleblowing) a été mise en place afin de permettre à chaque employé de dénoncer toute violation actuelle ou potentielle directement au Président du Comité d'audit et de gestion des risques. Toute dénonciation est strictement confidentielle ;
- un « Code de conduite interne en matière de transactions privées » qui s'applique au personnel ainsi qu'aux administrateurs est joint lors de la signature de chaque nouveau contrat de travail et lors de chaque mise à jour, est envoyé à tous les collaborateurs ;
- une information est dispensée régulièrement sur les obligations de confidentialité. De plus, Compagnie du Bois Sauvage se conforme au règlement relatif à la protection des données personnelles (GDPR) ;
- des périodes dites « fermées » et/ou « interdites » dûment annoncées tant aux administrateurs qu'au personnel ;
- la présence d'un auditeur interne non-indépendant au sein de Compagnie du Bois Sauvage.

Dans les filiales du Groupe Chocolatier (Neuhaus et Jeff de Bruges), un code de conduite interne est également joint au contrat de travail et une attention particulière est portée à la protection des données personnelles (GDPR).

L'application de cette règle est vérifiée dans le cadre de l'audit interne et est un des indicateurs de performance sans qu'il ait été constaté de déviance par rapport à la norme.

### 5.8.6. Taxonomie Européenne

L'Union Européenne (UE) s'est dotée d'un plan de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre qui devrait la conduire à la « neutralité carbone » à l'horizon 2050, avec un jalon intermédiaire à -55% en 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Pour y parvenir, l'UE a mis en place une initiative réglementaire ambitieuse (EU Taxonomy Regulation 2020/852) pour aider les sociétés à se tourner vers des projets et activités durables. Pour définir ce qui est durable, la Commission Européenne a élaboré un catalogue –taxonomie européenne– d'activités économiques, chacune assortie de critères permettant de déterminer si une activité contribue de manière substantielle à une économie durable.

En juin 2021, la Commission a adopté le « Climate Delegated Act » établissant les critères d'examen technique pour les activités qui contribuent substantiellement aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique. Compagnie du Bois Sauvage a donc évalué quelles activités sont répertoriées dans la taxonomie et peuvent être classées comme « éligibles à la taxonomie » et « alignées sur la taxonomie ».

Le Règlement « Taxonomie 2020/852 » est, à cet égard, complété par un acte délégué du 6 juillet 2021 (Règlement 2021/2178) qui précise le contenu et la présentation des informations à publier à ce sujet.

La Société a donc déterminé le chiffre d'affaires, les dépenses d'exploitation (OpEx) et les dépenses d'investissement (CapEx) associés à ces activités. Sous réserve de remplir certains critères, à savoir la contribution substantielle à au moins un objectif environnemental en ne causant pas de dommages significatifs aux autres objectifs environnementaux et le respect de garanties sociales minimales, les activités seront classées comme alignées sur la taxonomie.

Compagnie du Bois Sauvage a analysé la taxonomie Européenne. Sur base des informations existantes, elle a constaté que sa principale activité, à savoir la fabrication et la vente du chocolat, ne figure pas dans la liste des secteurs d'activité actuellement couverts par la taxonomie comme jouant un rôle clé dans la réalisation des objectifs liés au climat et à l'environnement. Dès lors, le pourcentage des trois indices (revenus, OpEx et CapEx) des activités étant éligibles et alignés sur la taxonomie est de 0%. Une description plus détaillée sera fournie lorsque la taxonomie sera plus complète et inclura l'activité principale du Groupe Compagnie du Bois Sauvage.

Enfin, l'annexe I, section 1.2 du Règlement délégué 2021/2178 définit diverses informations qui doivent accompagner les indices clés de performance. Etant donné que les activités clés de Compagnie du Bois Sauvage sont considérées comme non éligibles à la taxonomie et que les trois indices mentionnés ci-dessus sont éligibles à la taxonomie à 0 % (et alignés sur la taxonomie à 0 %), la plupart de ces informations sont considérées comme non pertinentes et, par conséquent, aucun détail supplémentaire n'est fourni.

## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

### 1. POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Code(s)	Chiffre d'affaires absolu (kEUR)	Critère de contribution substantielle							Critère d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)							Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie, année 2022	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie, année 2021	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
		Part du chiffre d'affaires	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales				
Activités économiques	kEUR	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%	F	T
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																			
<b>A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)</b>																			
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non-alignées sur la Taxonomie)</b>																			
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffres d'affaire des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total (A.1 + A.2)</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>													<b>0%</b>	<b>-</b>			
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	252.754	100%																	
<b>Total (A + B)</b>	<b>252.754</b>	<b>100%</b>																	

## 2. POURCENTAGE DES CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

	Code(s)	CapEx absolues (KEUR)	Critère de contribution substantielle					Critère d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)					Garanties minimales	Part des CapEx alignées sur la taxonomie, année 2022	Part des CapEx alignées sur la taxonomie, année 2021	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)	
			Part des CapEx	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines						Economie circulaire
Activités économiques		KEUR	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%	F	T
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																		
<b>A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)</b>																		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)																		
<b>A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non-alignées sur la Taxonomie)</b>																		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CapEx des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)																		
<b>Total (A.1 + A.2)</b>		<b>0</b>	<b>0%</b>											<b>0%</b>	<b>-</b>			
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																		
CapEx des activités non éligibles à la Taxonomie (B)		32.666	100%															
<b>Total (A + B)</b>		<b>32.666</b>	<b>100%</b>															

## 5. Déclaration de Gouvernance d'entreprise

### 3. POURCENTAGE DES OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Code(s)	OpEx absolues (KEUR)	Critère de contribution substantielle					Critère d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)					Garanties minimales	Part des OpEx alignées sur la taxonomie, année 2022	Part des OpEx alignées sur la taxonomie, année 2021	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)		
		Part des OpEx	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines						Economie circulaire	Pollution
	KEUR	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%	F	T
Activités économiques																		

#### A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE

##### A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)

-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)																		

##### A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non-alignées sur la Taxonomie)

-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OpEx des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)																		
<b>Total (A.1 + A.2)</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>													<b>0%</b>	<b>-</b>		

#### B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE

OpEx des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	225.896	100%
<b>Total (A + B)</b>	<b>225.896</b>	<b>100%</b>

## 4. ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

## Ligne Activités liées à l'énergie nucléaire

1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

## Activités liées au gaz fossile

4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

## 5. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (DÉNOMINATEUR)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		«Atténuation du changement climatique (CCM) «		«Adaptation au changement climatique (CCA) «	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	0	0%	0	0%	0	0%
8	<b>Total ICP applicable</b>	0	0%	0	0%	0	0%

## 6. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (NUMÉRATEUR)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		"Atténuation du changement climatique (CCM) "		"Adaptation au changement climatique (CCA) "	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable</b>	0	0%	0	0%	0	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable</b>	0	0%	0	0%	0	0%

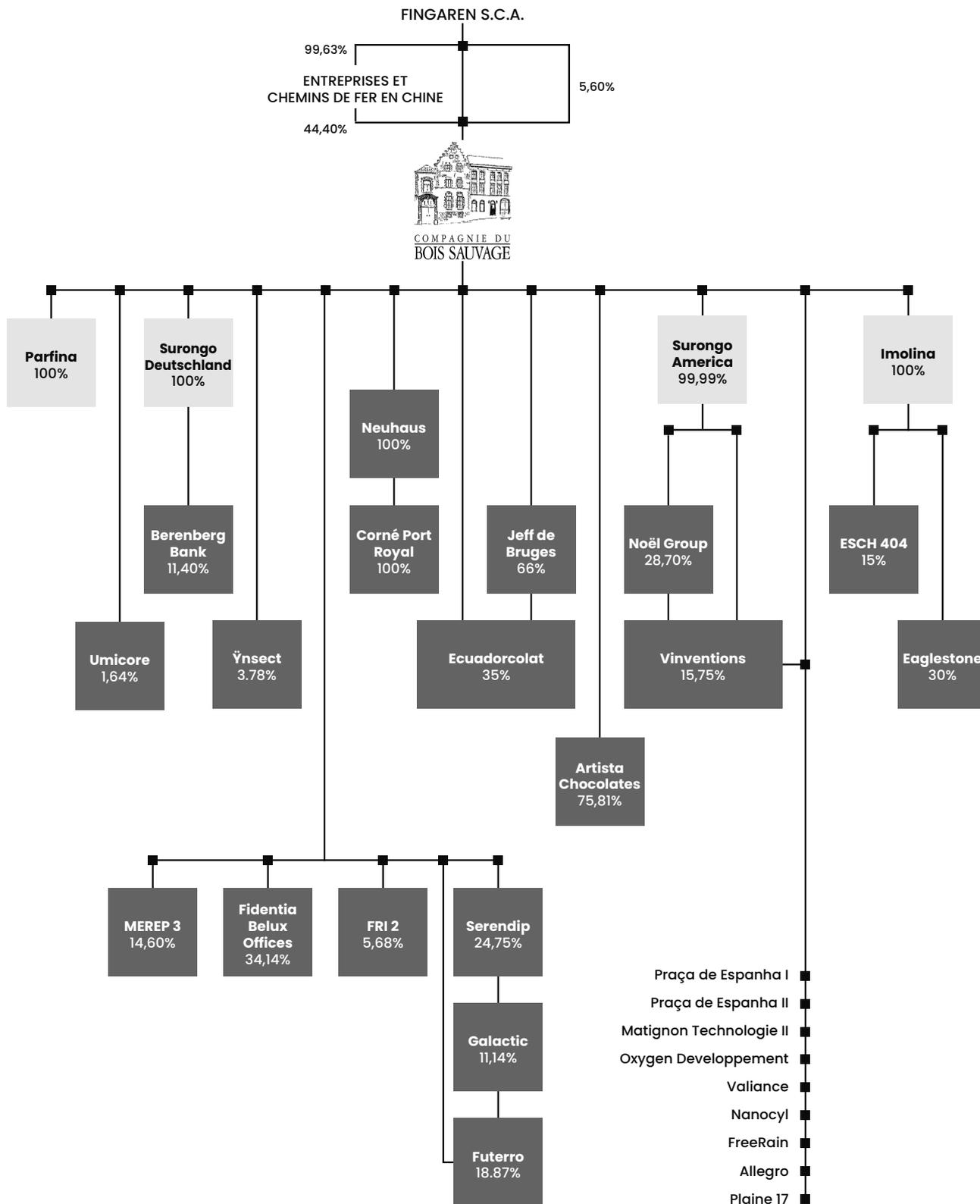
## 7. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI

Ligne	Activités économiques	Proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		"Atténuation du changement climatique (CCM) "		"Adaptation au changement climatique (CCA) "	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	0	0%	0	0%	0	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable</b>	0	0%	0	0%	0	0%

## 8. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Ligne	Activités économiques	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	0	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable</b>	0	0%

## 6. Organigramme du groupe et principales participations



## 7. Activités de l'exercice

### Stratégie du Groupe

Compagnie du Bois Sauvage a choisi de se focaliser sur un nombre réduit d'entreprises, cotées ou non, principalement industrielles. La vocation du Groupe est de participer activement à la définition des orientations stratégiques des sociétés dans lesquelles il investit. Celles-ci sont identifiées ci-dessous.

#### COMPOSITION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDE DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Valeur intrinsèque au 31 décembre 2022

En EUR 1.000 Pôle	Valeur de marché 31-12-22	Quantité	% de participation	Cours de bourse	% du segment	Répartition par pôle
<b>■ Industriel</b>	<b>651.591</b>					<b>74%</b>
Groupe Chocolatier	399.300		100%		61%	
Umicore	135.813	3.957.261	2%	34,32	21%	
Banque Berenberg	65.989		12%		10%	
Noël Group - Vinventions	31.375		31%		5%	
Autres	19.114				3%	
<i>Dont participations non cotées</i>	<i>515.778</i>					
<b>■ Immobilier</b>	<b>218.581</b>					<b>25%</b>
<b>Europe</b>	<b>202.743</b>					
Eaglestone	95.009				43%	
Fidentia Belux Office	47.827				22%	
FRI 2	17.771				8%	
Praça de Espanha	14.743				7%	
Esch404	9.482					
Site Bois Sauvage	10.874				5%	
Plaine 17	4.076					
MEREP3	2.000					
Luxembourg	607				0%	
Oxygen Developpement	253				0%	
Terrains & divers	101				0%	
<b>USA</b>	<b>15.838</b>					
Sentinel National Urban Residential Partners I	8.641				4%	
Gotham City Residential Partners II	4.392				2%	
ZebLand	2.162				1%	
Corc	643				0%	
<i>Dont participations non cotées</i>	<i>218.581</i>					
<b>■ Actions de trésorerie</b>	<b>14.429</b>					<b>2%</b>
AGEAS	5.177	125.000		41,42		
Solvay	4.251	45.000		94,46		
BNPParibas-Fortis	2.142	70.447		30,40		
ENGIE (GDF Suez)	1.606	120.000		13,39		
Orange Belgium	690	40.000		17,24		
AB Inbev	563	10.000		56,27		
<i>Dont participations non cotées hors équivalent trésorerie consolidée</i>	<i>0</i>					
<b>Total</b>	<b>884.601</b>					
<i>Dont participations non cotées hors trésorerie consolidée</i>	<i>734.359</i>					

#### TRESORERIE CONSOLIDEE DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Au 31 décembre 2022

Trésorerie consolidée (hors actions de trésorerie et Groupe Chocolatier)	136.367
Trésorerie Groupe Chocolatier	26.515
<b>Total hors actions de trésorerie</b>	<b>162.881</b>

## 7. Activités de l'exercice

### I. Participations industrielles

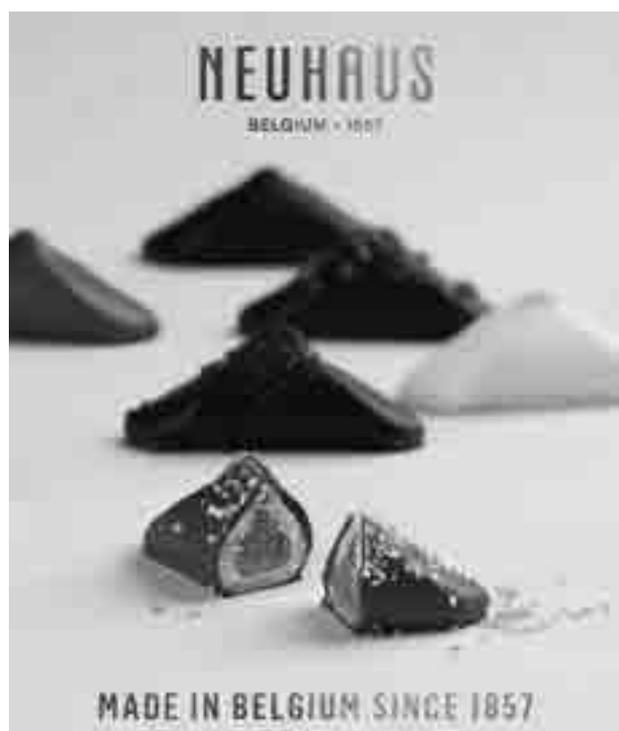
#### Groupe Chocolatier



#### Acteur important de la chocolaterie belge haut de gamme.

Les principales marques du Groupe sont **Neuhaus** ([www.neuhaus.be](http://www.neuhaus.be)) et **Jeff de Bruges** ([www.jeff-de-bruges.com](http://www.jeff-de-bruges.com)) qui font 95% du chiffre d'affaires du Groupe Chocolatier, **Corné Port Royal** ([www.corne-portroyal.com](http://www.corne-portroyal.com)) et **Artista Chocolates** ([www.artista-choc.be](http://www.artista-choc.be)) se partagent les 5% restants.

#### Neuhaus



Neuhaus est une icône en matière de pralines belges de qualité. Les racines de la marque remontent à 1857 avec l'ouverture par Jean Neuhaus de la boutique originale dans la Galerie de la Reine (Bruxelles) qui est, encore aujourd'hui, sa boutique phare.

Neuhaus a comme ambition de devenir mondialement reconnue par les consommateurs comme la meilleure marque de pralines belges. Avec cet objectif central, Neuhaus se focalise sur quatre piliers : (i) la qualité et l'innovation des produits, (ii) la force de la marque (iii) l'orientation client incluant des choix géographiques/segments clairs et (iv) des processus efficaces et évolutifs. Les fondements de ces quatre piliers sont la qualité et l'engagement des collaborateurs. Chaque année, l'objectif principal de Neuhaus est de progresser dans la consolidation de chaque pilier et dans le renforcement de ses fondations. C'est sa première ambition, suivie de la croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA.

En 2022, Neuhaus a dû faire face à deux crises majeures. Le contexte géo-politique : l'invasion russe en Ukraine a entraîné une augmentation significative des coûts de l'énergie pour son unité de production et ses systèmes de refroidissement dans les entrepôts et les magasins ainsi que des matières premières. Cette invasion a également suscité un sentiment d'incertitude chez ses fournisseurs et clients européens en raison de la flambée de l'inflation. Le contexte sanitaire fin juin : une contamination potentiellement par la salmonelle a affecté un de ses principaux fournisseurs. Cela a causé des dommages, entre autres la destruction, à titre préventif, des stocks de chocolat potentiellement contaminés, l'arrêt de la production pendant plus d'un mois, le nettoyage de l'usine après un démontage total des machines ainsi que des perturbations majeures de la chaîne d'approvisionnement aux troisième et quatrième trimestres, entraînant d'importantes ruptures de stock, le report du lancement de la nouvelle gamme et l'annulation de certaines commandes. Jusqu'à présent, seule une petite partie du montant des dommages causés a été récupérée via l'assurance. Des demandes d'indemnisation ont été introduites pour récupérer le reste des dommages.

En 2022, la chaîne d'approvisionnement de Neuhaus a été simplifiée, ce qui a permis d'éliminer des coûts de transport et de réduire son « empreinte environnementale ». Dans le même temps, Neuhaus a réalisé d'importantes améliorations de l'infrastructure in-

formatique et a continué à progresser sur la voie de la durabilité en ce qui concerne les produits, les emballages (plastiques consignés, cartons certifiés FSC) et l'utilisation de l'énergie. Par ailleurs, le programme Omnicanal, alignant le mode de fonctionnement des commerçants indépendants sur celui de ses propres magasins (gestion des bases de données) a été développé et amélioré. Enfin, un excellent travail de développement de la marque a été réalisé aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Arabie Saoudite.

Malgré ces contraintes inattendues, Neuhaus a réussi à terminer l'année avec une satisfaction élevée des consommateurs. En effet, l'indice NPS, qui mesure la volonté des consommateurs à recommander les produits d'une entreprise à d'autres personnes, a atteint un niveau record à plus de 85. Neuhaus a également connu une augmentation importante de son chiffre d'affaires par rapport à l'année 2019 ainsi qu'un EBITDA en croissance. Pour cela, Neuhaus remercie l'engagement et la persévérance de ses collaborateurs et la confiance accordée par ses clients et consommateurs.

Des défis importants restent à relever pour les années à venir. L'amélioration de la productivité passera par d'importants investissements dans le but de renouveler et d'automatiser certains de ses processus de production et de conditionnement.

### Jeff de Bruges



Le groupe Jeff de Bruges créé en 1986 réalise plus d'EUR 165 millions de chiffre d'affaires. Il est représenté par Jeff de Bruges Diffusion, le franchiseur de l'enseigne, qui approvisionne les 524 magasins du ré-

seau, dont 52 à l'export ; et Jeff de Bruges Exploitation, qui gère les 85 succursales et 49 location-gérances. Il détient en outre 30% des parts des plantations Ecuadorcolat en Equateur, le qui assure presque totalement son autonomie en fourniture de fèves. Son approvisionnement en pralines provient principalement des autres sociétés productrices du groupe, Neuhaus et Artista.

L'activité repose sur trois secteurs complémentaires, à savoir cadeaux de chocolats, glaces et dragées. Le chiffre d'affaires du groupe comme le nombre de points de ventes est en constante progression depuis sa création si l'on excepte la période Covid. Le maillage du territoire français, en centres-villes comme en centres commerciaux dans les meilleurs emplacements, constitue son point fort stratégique. Sa créativité marketing avec ses plus de vingt-cinq vitrines par an permet un chiffre d'affaires par magasin difficile à égaler dans cette activité. Cette rentabilité des magasins est l'autre force qui assure la pérennité de ses points de vente et la satisfaction des franchisés et locataires gérants.

Enfin la communication et l'importance du réseau en France se concrétisent par 88% de notoriété globale.

La crise Covid a mis en avant la nécessité d'être présent dans le multi-canal. Jeff de Bruges dispose désormais d'un site web unique permettant le click&collect en magasin et la livraison par coursier sur l'ensemble du territoire. Il se renforce dans les médias sociaux et développe des actions de fidélité clients auprès de son million de clients référencés.

Ces actions ont contribué à rajeunir sa base de clientèle en attirant les 18-35 ans et à élargir sa part de marché. Parallèlement, l'activité en magasin n'a cessé de se renforcer avec une hausse de 6,3% par rapport à l'exercice 2021.

En plus de la mise en place du site web et de la rénovation du concept des magasins, le groupe investit et modernise l'ensemble matériel et logiciel pour répondre aux besoins des clients Business to Business et Business to Customer. Le système de caisse des magasins se complète d'outils digitaux pour assurer la relation client. Un nouvel ERP Jeff est en cours d'implémentation pour aller vers l'excellence opérationnelle et améliorer la productivité. Un effort particulier est réalisé en Cyber sécurité pour protéger l'ensemble de l'informatique.

## 7. Activités de l'exercice

**Corné Port Royal** continue de concentrer ses efforts sur la Belgique et à améliorer ses résultats suite à la réorganisation de l'entreprise.

En 2022, **Artista Chocolates** a enregistré une perte d'EUR 0,5 million (comparé à profit d'EUR 0,2 million en 2022) pour un chiffre d'affaires en hausse de 20% par rapport à 2021. La perte de 2022 combinée à l'augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par une augmentation des coûts liés à l'énergie. Pour 2023, des panneaux solaires seront installés sur le toit du site de production. Une réorganisation de la production sera aussi entamée.

Le Groupe détient depuis plus de deux ans une participation de 35% (inclus la part détenue par Jeff de Bruges) dans la société équatorienne **Ecuadorcolat**. Cette société possède actuellement plus de 1.300ha de terres agricoles principalement plantées de cacaoyers dont la production sert quasi exclusivement

à approvisionner ses actionnaires. Les objectifs principaux sont d'assurer l'approvisionnement du Groupe mais également de répondre à une préoccupation forte de maîtrise de la qualité et de respect autant environnemental que sociétal. Ecuadorcolat a enregistré en 2022 un cash-flow négatif d'environ EUR 0,4 million légèrement inférieur à celui de 2021 (EUR -0,3 million). Le Groupe est persuadé que les investissements en cours en vue d'améliorer les conditions de travail, le respect environnemental et la qualité des produits ainsi que la régénération des plantations apporteront des résultats positifs dans le futur.

Attentif à la satisfaction de ses clients, le Groupe Chocolatier, au travers de ses différentes marques, veille à la constante amélioration de la qualité de ses produits. L'amélioration de la productivité et la croissance des différents réseaux de distributions restent le principal défi de 2023.

### CONSOLIDATION AUDITÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	<b>249,51</b>	219,45	173,16
Résultat net Groupe	<b>19,16</b>	14,33	-2,91
EBITDA	<b>60,07</b>	53,44	23,20
Fonds propres Groupe	<b>- (1)</b>	105,90	91,36
Total bilan	<b>- (1)</b>	265,62	256,12
% de participation	<b>- (1)</b>	100%	100%

(1) En Septembre 2022, UBCM, la société de structure détenant les participations dans le chocolat, a été dissoute. Suite à la liquidation, les participations sont remontées en direct chez Compagnie du Bois Sauvage.

## UMICORE

**Umicore a pour stratégie d'être un leader incontesté en matériaux destinés à la mobilité propre et en recyclage, grâce à son offre technologique de produits et de procédés, associée à son approche en boucle fermée et à son approvisionnement durable. ([www.umicore.be](http://www.umicore.be))**

En 2022, Umicore a enregistré :

- des revenus d'EUR 4,2 milliards (en augmentation de 10%)
- un EBIT récurrent d'EUR 865 millions (en diminution de 11%)
- un bénéfice par action récurrent à EUR 2,47 contre EUR 2,77 en 2021

Le Conseil d'administration d'Umicore proposera, lors de son assemblée générale un dividende brut d'EUR 0,80 par action (dont un acompte d'EUR 0,25 a déjà été versé en août 2022).

« Umicore a enregistré une solide performance en 2022 dans un contexte de fortes perturbations du marché, d'inflation des coûts et de volatilité des prix des métaux précieux. Les revenus du Groupe pour l'année s'élèvent à € 4,2 milliards, en hausse de 10 % par rapport à l'année précédente, grâce à de solides performances opérationnelles, des volumes et des prix plus élevés. L'EBITDA ajusté s'élève à € 1.151 millions, soit une baisse de 8 % par rapport au niveau record atteint en 2021. Cette diminution reflète l'augmentation des dépenses pour l'innovation et la préparation de la croissance, l'inflation des coûts et les niveaux de

prix moins favorables des métaux précieux. Le flux de trésorerie opérationnel disponible est resté élevé, à € 344 millions, malgré l'augmentation des besoins en fonds de roulement. Ceci est principalement lié au prix record du lithium et à l'augmentation des dépenses d'investissement. La dette financière nette a légèrement augmenté et s'élève à € 1,1 milliard, résultant en un ratio de levier financier de 0,96x l'EBITDA ajusté des 12 derniers mois. »

Au niveau des prévisions pour l'année 2023, le secteur « Automotive Catalysts » entend de bénéficier de sa forte position sur le marché des applications de catalyseurs pour l'essence, d'une reprise de la chaîne d'approvisionnement et d'un rebond attendu du marché chinois du diesel lourd. Par conséquent, l'EBITDA ajusté du business group Catalysis devrait afficher une nouvelle forte hausse en 2023 par rapport à 2022. Chez Energy & Surface Technologies, il est attendu que les bénéfices de la business unit Rechargeable Battery Materials soient en ligne avec le niveau de 2022. Considérant qu'en 2023, la business unit Cobalt & Specialty Materials ne bénéficiera plus de la rentabilité exceptionnelle survenue au premier semestre 2022, l'EBITDA ajusté du business group Energy & Surface Technologies en 2023 devrait être légèrement inférieur au niveau de 2022. Au sein de Recycling, la business unit Precious Metals Refining devrait continuer à bénéficier d'un environnement d'approvisionnement globalement favorable. En supposant que les prix actuels des métaux précieux se maintiennent tout au long de l'année, l'EBITDA ajusté du business group Recycling en 2023 devrait être inférieur au niveau de 2022 en raison de l'impact de l'inflation des coûts sur l'ensemble de l'année. »

### UMICORE - COMPTES CONSOLIDÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus (hors métaux)	<b>4.155</b>	3.791	3.239
EBIT récurrent	<b>865</b>	971	536
Résultat net groupe	<b>570</b>	619	131
Fonds propres groupe	<b>3.516</b>	3.113	2.557
Total bilan	<b>9.942</b>	9.045	8.341
Bénéfice distribué	<b>192,1</b>	180,5	60,2
% de participation économique <sup>(1)</sup>	<b>1,64%</b>	1,64%	1,69%

(1) Hors détention actions propres par l'entreprise

## 7. Activités de l'exercice

### BERENBERG BANK

**La Banque Berenberg est la plus ancienne banque privée d'Allemagne (1590) et la seconde plus ancienne banque du monde. En 2022, le nombre d'employés du Groupe Berenberg est de 1.579 personnes, principalement en Allemagne. ([www.berenberg.de](http://www.berenberg.de))**

Malgré un effondrement sans précédent du marché des transactions sur le marché des capitaux, la banque privée Berenberg a pu réaliser un bénéfice annuel d'EUR 55 millions (par rapport à EUR 170 millions en 2021). Après les deux très bonnes dernières années, marquées par une forte activité sur le marché des ca-

pitaux, la banque a prouvé qu'elle pouvait générer de bons rendements même dans un environnement difficile grâce à son modèle d'affaires diversifié.

La direction de la Banque précise : « L'environnement difficile du marché des capitaux, marqué par des incertitudes et une hausse des taux d'intérêt, a entraîné en 2022 un fort recul des activités liées aux introductions en bourse et aux augmentations de capital. Nous nous attendons à une amélioration au cours de l'année et nous voulons profiter de cette phase de marché difficile pour continuer à gagner des parts de marché grâce à notre bon positionnement ».

### COMPTES NON-CONSOLIDÉS

(en millions EUR)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus commissions et intérêts nets	460	611	472
Actifs sous gestion (conso) (1)	38.500	44.800	41.300
Cost / income ratio	79,0%	65,8%	70,9%
Résultat net	55	170	108
Tier I capital ratio	13,9%	15,4%	13,5%
Total bilan	7.700	6.400	4.700
% de participation	11,40%	11,40%	11,69%

(1) Total de Berenberg Group

## NOËL GROUP

**Société Holding américaine, spécialisée dans l'extrusion de matériaux synthétiques et bio sourcés et la transformation de mousses techniques, organisée autour de trois principaux pôles d'activité : la société Nomaco LLC (filiale à 100%) ([www.nomaco.com](http://www.nomaco.com)), incluant les joints d'expansion en mousse, les profils spécialisés en mousse extrudée, les composants en mousse pour l'industrie du meuble, ainsi que de nouvelles technologies dans le domaine de mousses structurales; la société Herc LLC (filiale à 100%) qui propose une solution innovante en mousse recyclable, remplaçant les planches faites à base de bois et la société Magritte Holding (Vinventions LLC), fournisseur**

**le plus complet de solutions de fermeture de bouteilles et de services aux vignerons, présente sur 5 continents ([www.vinventions.com](http://www.vinventions.com)).**

Malgré une conjoncture troublée due principalement à l'augmentation du prix des matières premières, Nomaco et Herc LLC ont réalisé un chiffre d'affaires consolidé en nette progression par rapport à 2021, passant d'USD 43,4 millions à USD 49,7 millions. Les raisons principales se trouvent dans la croissance des nouveaux produits et des nouvelles technologies. Les sociétés ont aussi fait des progrès dans l'approche de la « environmental sustainability » de leurs produits.



Magritte Holding (Vinventions) a clôturé 2022 avec des ventes nettes à USD 174,4 millions, en progression par rapport à 2021 (USD 151,1 millions), malgré un contexte général complexe, grâce à une croissance continue en Italie et en Allemagne dans les produits Nomacorc et les capsules à vis. Concernant le résultat net, celui-ci a été impacté négativement en raison de l'explosion des coûts de l'énergie (une grande partie de la production étant réalisée en Europe), une pénurie des matières premières, des provisions pour restructurations de ses activités en Allemagne et des ajustements IFRS pour l'hyperinflation en Argentine. Dans ce contexte, Vinventions a dû procéder à des augmentations de prix tout en veillant à préserver les volumes. Par ailleurs, dans le courant de l'année 2022, Vinven-

tions a clôturé avec succès l'acquisition de Federfintech en Italie, face aux principaux acteurs de l'industrie de la capsule à vis. Ainsi, elle a réalisé un de ses objectifs, qui est de créer une plateforme importante dans le segment prometteur de la capsule à vis. Cette acquisition place Vinventions dans le top 3 mondial des sociétés spécialisées dans les fermetures de bouteilles et permet également de pénétrer l'industrie des spiritueux, ce qui offre des opportunités de diversification et de croissance significatives.



### COMPTES CONSOLIDÉS (US GAAP)

(en millions USD)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires (1)	<b>49,68</b>	43,42	34,37
Résultat net Groupe	<b>-9,44</b>	0,36	-5,18
EBITDA	<b>-3,55</b>	-2,59	-0,56
Fonds propres Groupe	<b>23,69</b>	31,77	33,02
Total bilan	<b>88,56</b>	67,01	67,40
Bénéfice distribué	<b>0,00</b>	0,00	0,07
% de participation	<b>28,70%</b>	30,72%	30,72%

(1) Hors Vinventions, LLC comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

## 7. Activités de l'exercice

### Autres participations

#### GALACTIC



Usine Galactic, Belgique

Cette société belge, spécialisée en fermentation, produit des solutions antimicrobiennes naturelles pour l'industrie alimentaire. Elle est aussi productrice d'acide lactique et de lactates utilisés dans la nourriture animale, l'industrie et la cosmétique. En 2022, les différentes usines ont opéré à pleine capacité. La demande mondiale en acide lactique reste importante en raison du succès du PLA. Grâce à son expertise en fermentation, le groupe a poursuivi sa diversification dans les produits antimicrobiens naturels qui sont de plus en plus demandés par l'industrie alimentaire.

Elle a également poursuivi ses programmes de recherches en vue de produire de nouvelles molécules pouvant servir de base à la chimie verte destinée à

remplacer à terme toute la chimie organique basée sur le carbone fossile (gaz & pétrole).

Galactic poursuivra son développement selon ces 2 axes :

- Des ingrédients alimentaires naturels vendus dans le monde entier,
- Des nouvelles technologies permettant de produire des produits chimiques basés sur la biomasse et non plus le pétrole avec également une vision mondiale. Pour ce faire, elle continue à investir en équipement et en personnel pour suivre la demande de ses marchés.

#### FUTERRO



Usine PLA en Chine

Futero, filiale du groupe Galactic, est spécialisée dans la production de PLA, un bioplastique renouvelable produit à partir d'acide lactique. En 2022, ses deux usines chinoises (en partenariat avec BBKA Biotechnology) ont mis en route les nouvelles capacités de production d'acide lactique et de PLA.

Grâce à ses bonnes propriétés, à la demande des consommateurs d'abandonner au plus vite l'usage des plastiques à base de carbone fossile (pétrole et gaz) et grâce aux nouvelles législations nationales qui poussent à agir dès maintenant, le marché du PLA connaît une croissance rapide à travers le monde. Les principales applications aujourd'hui sont dans l'emballage, les produits à usage unique, le textile, l'impression 3D et les composites.

Vu cette tendance de fond, Futerro a décidé de poursuivre sa croissance en mettant en place de nouvelles capacités de production. Elle commence par une usine en France d'une capacité de 75.000 tonnes /an. Une option d'achat sur un terrain sur le site de Port Jérôme (Normandie) a été prise. La demande de permis d'exploitation a été introduite et le travail d'engineering a débuté.

Un processus de levée de fonds de plusieurs centaines de millions d'euros est en cours et devrait pouvoir aboutir courant 2023. Cette levée de fonds permettra le financement d'une usine d'acide lactique d'une capacité de 130.000 tonnes/an couplée à l'unité de PLA d'une capacité de 75.000 tonnes/an. Le site sera également équipé d'une unité de recyclage du PLA, ce qui en fera la première bioraffinerie intégrée avec recyclage au monde.

Pour ce faire, Futerro a commencé à renforcer ses équipes pour assurer cet important déploiement industriel et commercial.

## **YNSECT**

Ynsect se veut le leader mondial de la production de protéines et d'engrais naturels d'insectes. Elle est née de constats simples. D'ici 2050 :

- (i) La production alimentaire doit augmenter de plus de 70% pour répondre aux besoins de la population mondiale, et ce avec seulement 5% de terres arables supplémentaires.
- (ii) Les gaz à effet de serre doivent être réduits de 70%.
- (iii) Il est estimé que la consommation de protéines augmentera d'environ 52% alors qu'aujourd'hui 20% de la pêche mondiale est utilisée pour nourrir les poissons d'élevage et que l'élevage animal utilise 70% des surfaces agricoles mondiales.

C'est sur base de ces constats qu'a été fondée Ynsect en 2011 à Paris (France), par des scientifiques et des militants écologistes. L'entreprise, membre du Next40 et certifiée B Corp, transforme les insectes en ingrédients haut de gamme et de grande valeur nutritionnelle pour les animaux de compagnie, les poissons, les plantes et les êtres humains. Ynsect offre une solution biologique et durable à long terme pour accélérer la consommation de protéines et de plantes. Ynsect utilise une technologie propriétaire pionnière protégée par 341 brevets dans 41 catégories pour produire des vers de farine Molitor et Buffalo dans des fermes verticales positives pour le climat et la biodiversité. Ynsect construit actuellement la plus grande ferme verticale du monde à Amiens, en France. Au cours de l'année 2022, en raison de la taille de l'usine, plusieurs défis ont surgi mais la plupart d'entre eux sera rapidement résolue par l'équipe de direction, retardant la finalisation de l'usine au courant 2023.

La société, qui emploie 250 personnes, a levé environ USD 425 millions auprès de grands fonds d'investissement mondiaux, de banques et d'institutions publiques et a déjà signé plus d'USD 135 millions de dollars de contrats. Ynsect a également fait de grands progrès dans les négociations de joint-venture dans différents endroits, du Mexique aux États-Unis en passant par la Suisse.

Ynsect propose une alternative naturelle, saine, sûre et durable aux protéines en utilisant une technologie innovante pour créer ses fermes verticales et élever ses insectes avec un impact minimal sur la planète. Ainsi, l'élevage d'un kilo de protéines d'insectes nécessite dix fois moins de terres agricoles qu'un kilo de protéines animales.

## 7. Activités de l'exercice

### II. Principales participations immobilières

#### En Europe

##### Eaglestone :

Le groupe Eaglestone a connu en 2022 sa meilleure année depuis sa création avec un EBITDA d'EUR 52 millions et un résultat net d'EUR 25 millions.

En 2022, Eaglestone a augmenté sa présence en France par le biais de l'acquisition de 100% du groupe Cardinal qui est actif dans trois métiers :

- la promotion immobilière (Cardinal Promotion) ;
- la gestion de résidences étudiantes (Cardinal Gestion) ;
- la gestion de fonds avec la Foncière Cardinal (détenue à 35% par Cardinal Promotion en partenariat avec la Caisse d'Épargne Rhône Alpes et le family office Aquasourça).

Cette acquisition vient renforcer la position du groupe en France qui y était déjà présent par le biais de son acquisition d'Interconstruction, promoteur immobilier en Ile de France. Les chiffres de Cardinal ne sont consolidés que pour 6 mois du fait de la date d'acquisition en juillet 2022. Compagnie du Bois Sauvage a pu aider le groupe Eaglestone dans cette acquisition par un prêt actionnaire d'EUR 25 millions. Cardinal offre également au groupe une diversification sectorielle étant maintenant présent dans la construction de logements, de bureaux, d'hôtels, d'hôpitaux, et de résidences étudiantes ainsi que dans la gestion de ces dernières (plus de 5.000 unités gérées dans 43 résidences en France).

En France, le holding Eaglestone France qui détient Cardinal et Interconstruction a dès lors un portefeuille en développement de plus de 500.000 m<sup>2</sup> répartis sur plus de 80 projets immobiliers. Au niveau du groupe, présent en Belgique, au Luxembourg et en France, le portefeuille dépasse les 800.000 m<sup>2</sup> répartis sur plus de 115 projets pour plus d'EUR 4 milliards de chiffre d'affaires attendu dans les années à venir, ce qui offre une belle diversification sectorielle et géographique.

A titre d'exemples d'opérations remarquables réalisées en 2022, Eaglestone Belgique a pu céder son projet K-nopy à la représentation hollandaise auprès de l'Union Européenne à Bruxelles. Eaglestone Luxem-

bourg a pu faire l'acquisition d'un site stratégique à la Cloche d'Or qui offrira plus de 8.700 m<sup>2</sup> de bureaux dans un projet architectural et offrant la neutralité carbone sur le plan.

Compagnie du Bois Sauvage est également devenue partenaire d'Eaglestone Luxembourg en entrant dans l'actionnariat à hauteur de 15% de la société Esch 404 s.a.r.l qui détient et développe le projet de bureaux emblématique PRISM développant plus de 5000 m<sup>2</sup> de bureaux. Interconstruction, en partenariat avec Emerige, a pu reconverter un immeuble de bureaux à Courbevoie (France), « le Veronese », en plus de 400 résidences étudiantes et unités de co-living. Interconstruction a acquis 7 nouveaux projets en 2022 et vendu plus de 1000 appartements en région parisienne en 2022, en partie en blocs à des institutionnels, et en partie en vente à l'unité à des particuliers.

Cardinal Gestion offre au groupe des revenus récurrents par la gestion de ses résidences étudiantes.

Le groupe Eaglestone emploie aujourd'hui 238 personnes et continuera sa croissance tant de façon organique que par le biais de deals M&A stratégiques.



Projet Twin Falls - Eaglestone (Belgique)

**Fidentia BeLux Offices**, société immobilière active dans le secteur des bureaux et du résidentiel en Belgique et au Luxembourg, avec pour objectifs entre autres, d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments acquis. Le fonds est maintenant totalement investi.

**First Retail International 2 NV (FRI 2)** est actif dans le développement de parcs d'activités commerciales en Europe. Le fonds est promu par Mitiska Reim ([www.mitiska-reim.com](http://www.mitiska-reim.com)).

**Mitiska European Real Estate Partners 3 NV (MERE3)**

Ce fonds, dans lequel Compagnie du Bois Sauvage s'est engagée en 2022 à hauteur d'EUR 20 millions, également promu par Mitiska Reim, poursuit l'objectif de se concentrer sur l'accélération des opportunités dans l'immobilier de proximité à travers l'Europe, en ciblant les parcs de vente au détail et la logistique urbaine du dernier kilomètre. MERE3 vise à tirer parti de la demande croissante de sites urbains intercalaires qui offrent des emplacements accessibles, des bâtiments abordables, une conception flexible et des solutions durables à un éventail croissant d'utilisateurs finaux ;

**Oxygen Development SA** est un projet immobilier de construction d'un immeuble résidentiel de 89 appartements à Auderghem (Belgique) (dont seulement 6 parkings sont encore à vendre) promu par Besix Real Estate Development (Besix RED).

**Praça de Espanha** est un projet immobilier en deux phases de construction pour un total de 280 appartements à Lisbonne (Portugal) promu par Besix Real Estate Development (Besix RED).

**Aux Etats Unis d'Amérique**

La filiale US du Groupe a souscrit au fonds **Gotham City Residential Partner II, LP** au premier semestre 2015 avec un engagement d'USD 10 millions. Ce fonds vise à racheter des immeubles à appartements dans l'Etat de New York en vue de leur rénovation. A fin 2022 un montant total d'USD 9,6 millions est libéré.

La filiale US du Groupe a souscrit au fonds **Sentinel National Urban Residential Partner I, LP** avec un engagement d'USD 10 millions. Ce fonds, qui est opéré par le même « General Partner » que Gotham City Residential Partner II, vise à racheter des immeubles à appartements dans des grandes villes aux USA en vue de leur rénovation. A fin 2022, un montant total d'USD 8,9 millions est libéré.

En octobre 2010, Surongo America, Inc. a souscrit à la création du Partnership **Zeb Land, LLC** (voir note 7). Zeb Land, LLC a acquis en novembre 2010 le bâtiment de production de Nomaco (filiale de Noël Group) et le lui loue en vertu d'un bail d'une durée de 10 ans renouvelable. En 2014, le Partnership a acheté 50 ha de terrains proches de son implantation et y développe des surfaces industrielles et commerciales.

Le Partnership **Corc, LLC** (voir note 7) a comme seul actif un bâtiment de production loué à Nomacorc.

**Compagnie du Bois Sauvage** en propre détient plusieurs biens immobiliers :

- Les immeubles du site du siège et du Treurenberg (3.000 m<sup>2</sup> de bureaux, 2.000 m<sup>2</sup> de logements et 70 m<sup>2</sup> de commerces).
- Diverses autres surfaces et terrains en provinces de Liège et de Hainaut.
- Un appartement au Luxembourg (100 m<sup>2</sup>).

**III. Trésorerie consolidée**

Au 31 décembre 2022, la trésorerie du Groupe est constituée de cash et d'équivalent en trésorerie à hauteur d'EUR 162,9 millions. Les positions titres en portefeuille s'élèvent à EUR 14,4 millions. L'ensemble des positions est destiné à être réalisé au mieux en fonction des besoins et se compose comme suit :

Action - Valeur de marché au en EUR 1.000	31/12/2022	31/12/2021
Ageas	5.177	3.416
Solvay	4.251	4.599
BNPParibas-Fortis	2.142	1.902
Engie	1.606	1.562
Orange Belgium	690	796
AB Inbev	563	532
	<b>14.429</b>	<b>12.807</b>

## 8. Déclaration des personnes responsables

A notre connaissance,

- i) les états financiers, établis conformément aux normes IFRS, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Compagnie du Bois Sauvage et des entreprises comprises dans la consolidation,
- ii) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des événements importants et des transactions significatives intervenues avec les parties liées au cours de l'exercice et de leur incidence sur les états financiers, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels est confrontée Compagnie du Bois Sauvage.

Valérie Paquot  
Présidente

Le 6 mars 2023

Benoit Deckers  
Directeur Général

## 9. Politique d'affectation du résultat et répartition bénéficiaire

Chaque année, le Conseil a proposé d'augmenter régulièrement la rémunération du capital. L'objectif est, pour autant que les résultats le permettent, de majorer le dividende, année après année. Il importe de concilier les deux points de vue :

- le renforcement des moyens de la Société,
- la rémunération du capital.

Le Conseil proposera à l'assemblée des actionnaires de distribuer un dividende brut d'EUR 8,00 pour l'exercice 2022.

### RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

	EUR
Le résultat de l'exercice s'élève à	294.942.153,03
Auquel s'ajoute / se déduit	
- le bénéfice reporté	374.608.892,74
<b>Pour constituer le bénéfice répartisable</b>	<b>669.551.045,77</b>
Nous vous proposons d'affecter :	
- à la réserve légale	
- aux autres réserves	
- aux réserves indisponibles pour actions propres	5.100.164,01
- à la distribution d'un dividende brut d'EUR 8,00	13.418.768,00
- à l'annulation du dividende brut sur actions propres de l'année précédente (*)	-74.655,00
- aux actions propres au 31/12/2022	-121.760,00
- à la prime bénéficiaire pour les membres du personnel	78.694,55
<b>Report à nouveau</b>	<b>651.149.834,22</b>

(\*) Les actions Compagnie du Bois Sauvage détenues en propre (s'il y en a) n'ont pas droit au dividende.

Si vous approuvez ces propositions, le dividende d'EUR 8,00 brut sera payé le 4 mai 2023 aux actionnaires.

Après répartition, les fonds propres comptables de la Société s'élèveront à EUR 822.423.712,88.

Le titre Compagnie du Bois Sauvage sera coté ex-dividende à dater du 2 mai 2023 pour un paiement le 4 mai 2023.

## 10. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition

Au 31 décembre 2022, le capital social est fixé à EUR 84.410.825, représenté par 1.677.346 parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, représentant chacune 1/1.677.346 ème du capital social (voir la note 15 pour plus de détail).

Chaque part sociale donne droit à une voix, sans préjudice aux dispositions du CSA.

Le capital pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision d'une assemblée générale statuant dans les formes prévues pour les modifications aux statuts.

L'augmentation peut se faire par la création de nouvelles parts sociales du même type que les parts sociales existantes ou de parts sociales jouissant d'autres droits ou représentant une quotité différente du capital social, ces parts sociales pouvant être libérées, soit en numéraire, soit au moyen de réserves de la Société, soit par des apports en nature.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale prise dans les conditions prescrites pour les modifications aux statuts, la souscription des parts sociales émises contre espèces sera réservée à titre irréductible aux actionnaires anciens, au prorata de leur part dans le capital social au moment de l'augmentation de capital.

Lors de chaque augmentation de capital, le Conseil d'administration peut conclure, aux conditions qu'il juge convenir, toutes conventions en vue de garantir la réalisation de l'augmentation, notamment en faisant souscrire le capital nouveau, à des conditions à fixer

par lui, par un ou plusieurs garants, à charge pour ces derniers, si l'assemblée n'en décide autrement, d'offrir aux porteurs de parts sociales anciennes de leur rétrocéder les parts nouvelles à titre irréductible.

L'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021 a renouvelé pour une période de 5 ans l'autorisation du 24 avril 2013 donnée au Conseil d'administration d'acquiescer conformément aux articles 7 :215 et 7 :221 du CSA, directement ou par l'intermédiaire de sociétés contrôlées agissant pour le compte de Compagnie du Bois Sauvage, un nombre d'actions propres, entièrement libérées, à concurrence de maximum dix pour cent des parts sociales émises, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à un euro, ni supérieur de plus de vingt pour cent au cours de clôture le plus élevé des vingt derniers jours de cotation précédant l'acquisition.

L'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2017 a approuvé l'article 3.7.2 du Mémoire de Placement Privé du 21 novembre 2016, conformément à l'article 7 :151 du CSA, qui prévoit le remboursement anticipé de l'emprunt obligataire privé 2016-2023 émis par Compagnie du Bois Sauvage en cas de changement de contrôle de celle-ci.

La Société n'a pas connaissance de l'existence d'un pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

La structure de l'actionariat est détaillée à la section 5.7.2.

## 11. Méthode de valorisation en date du 31 décembre 2022

Les hypothèses de valorisation retenues sont les suivantes :

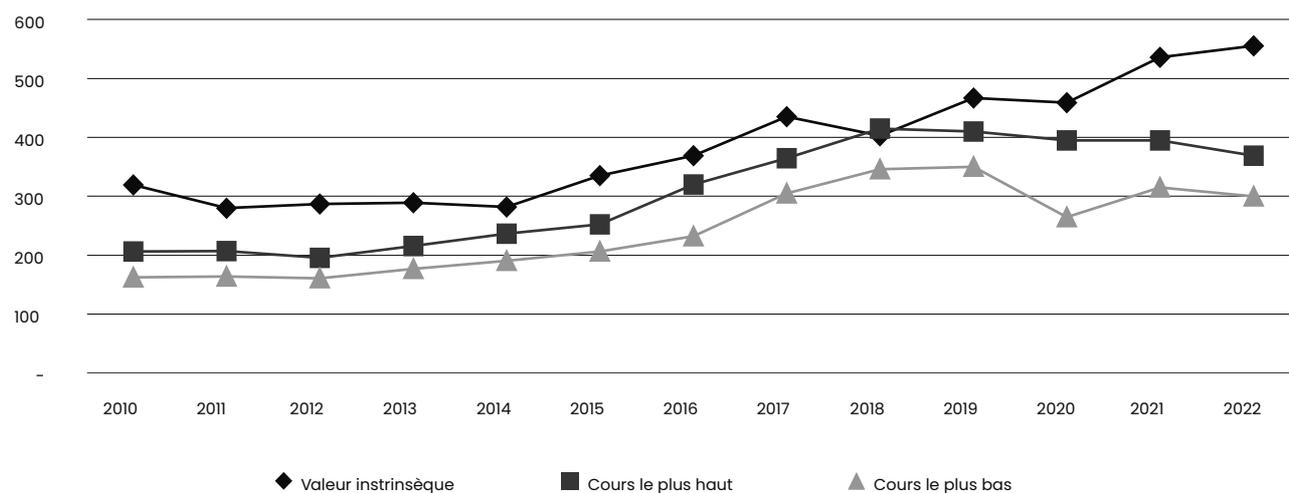
- La juste valeur des immeubles de placement significatifs (plus d'EUR 1 million) est évaluée périodiquement par un expert indépendant alors que celle des autres immeubles est estimée en interne par référence à l'actualisation des loyers futurs. La valorisation par un expert indépendant se base principalement sur la méthode par le rendement (qui se calcule de manière globale sur base d'un taux de capitalisation qui tient compte de la valeur locative du marché) et/ou celle des prix unitaires (qui consiste à déterminer la valeur vénale sur base de valeurs (hors frais d'acquisition) par mètre carré pour les superficies de terrains non-bâties et/ou les superficies des constructions éventuelles).
- Il a été tenu compte du cours de bourse au 31 décembre 2022 pour la valorisation des sociétés cotées.
- Les principales participations non cotées ont été valorisées comme suit :
  - La banque Berenberg a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre (i) l'actif net majoré d'un goodwill net du capital alloué au risque et (ii) l'actif net réévalué via le « price-to-book ratio » moyen sur un groupe de sociétés comparables. La première méthode de valorisation utilise le « price/earnings ratio » moyen de ce même groupe de sociétés comparables pour évaluer le goodwill à partir des profits générés par la banque. Une décote de 25% est appliquée au résultat final pour tenir compte de l'illiquidité de la participation. À celle-ci s'ajoute une décote de 16% pour tenir compte de distributions statutaires en cas de vente de cette participation. La valorisation ne se basant pas sur des cash flows prévisionnels actualisés, la mention d'un taux d'actualisation n'est pas relevante.
  - Le Groupe Chocolat a fait l'objet d'une évaluation interne sur base d'une moyenne des résultats 2021 et 2022 et du business plan à 3 ans. Les méthodes utilisées sont le DCF (basé sur des chiffres hors IFRS 16) et les multiples de sociétés comparables (multipliés par la moyenne des comptes du résultat de la société sur les deux dernières années). Une décote de 15% est ensuite appliquée au résultat obtenu pour tenir compte de l'illiquidité des participations.
- Les autres sociétés non cotées ont été valorisées, en l'absence de méthode fiable, sur base de leur actif net comptable social ou consolidé (IFRS si disponible) ou maintenues au coût.
- Il n'a pas été calculé d'impôt de liquidation.
- Il n'a pas été tenu compte d'un passif social éventuel.
- Il n'a pas été tenu compte d'autres risques ou passifs que ceux dont les Etats financiers consolidés font état.

## 11. Méthode de valorisation en date du 31 décembre 2022

L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE PAR ACTION EST LA SUIVANTE

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur intrinsèque « in the money »	<b>557,58</b>	536,23
Valeur intrinsèque « fully diluted »	<b>557,58</b>	536,23

ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE « FULLY DILUTED »



◆ Valeur intrinsèque

■ Cours le plus haut

▲ Cours le plus bas

## 12. Indicateurs alternatifs de performance et lexique

### Valeur intrinsèque :

La valeur intrinsèque correspond aux capitaux propres consolidés corrigés de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable des participations consolidées globalement. Mise en garde : Compagnie du Bois Sauvage rappelle aux investisseurs que le calcul de la valeur intrinsèque est sujet aux incertitudes et aux risques inhérents à ce genre d'évaluation et ne constitue pas une mesure de la valeur actuelle ou future des actions de la Société (voir aussi le point 11). La valeur intrinsèque par action a été calculée hors actions propres.

### Mise en garde :

Compagnie du Bois Sauvage rappelle aux investisseurs que le calcul de la valeur intrinsèque est sujet aux incertitudes et aux risques inhérents à ce genre d'évaluation et ne constitue pas une mesure de la valeur actuelle ou future des actions ordinaires de la Société.

### La valeur intrinsèque « in the money » :

Valeur intrinsèque qui suppose l'exercice des warrants et options dans le cas où le prix de conversion ou d'exercice est inférieur au cours de bourse.

### La valeur intrinsèque « fully diluted » :

Valeur intrinsèque qui suppose l'exercice de l'ensemble des warrants et options en circulation.

### EBITDA :

L'Ebitda correspond à l'excédent brut d'exploitation et se calcule en ajoutant au « Résultat opérationnel » les « Amortissements, pertes de valeur et provisions ».

### Trésorerie consolidée :

La trésorerie consolidée est la somme des « Autres actifs courants et non-courants » de trésorerie (voir note 9), des « Actifs financiers à la juste valeur via résultat » et de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

### Endettement net consolidé hors IFRS 16 / Excédent net de trésorerie consolidée hors IFRS 16 :

L'endettement net consolidé hors IFRS 16 (si négatif) / excédent net de trésorerie consolidée hors IFRS 16 (si positif) est la trésorerie consolidée de laquelle on soustrait les « Emprunts » courants et non-courants.

### Résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations :

Le résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations est la différence entre les « Produits opérationnels » (ventes, intérêts et dividendes, produits locatifs et autres produits) et les « Charges opérationnelles » (approvisionnements, frais de personnel, amortissements, pertes de valeur, provisions, charges financières et autres charges) augmentée de la « Part dans le résultat des participations mises en équivalence ».

## 13. Perspectives 2023

### Evénements post clôture, projets et perspectives

Les événements postérieurs à la clôture sont aussi repris en note 30.

- Depuis le 31 décembre 2022, Compagnie du Bois Sauvage a acheté 150.397 actions AGEAS.
- Il n'existe à ce jour pas de dossier d'investissement en voie de réalisation. Compagnie du Bois Sauvage continue à être attentive à toute proposition qui pourrait renforcer ses axes stratégiques.

## 14. Calendrier financier

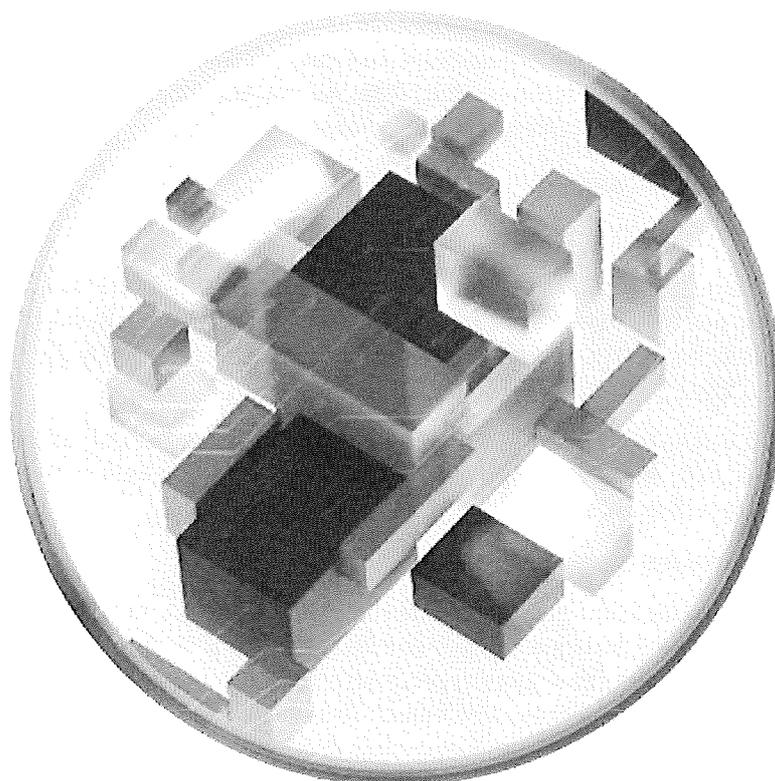
### Calendrier financier

Date de détachement du dividende (ex-date) :	2 mai 2023
Date d'enregistrement du dividende (record date) :	3 mai 2023
Paiement du dividende :	4 mai 2023
Résultats semestriels :	septembre 2023
Résultats annuels :	début mars 2024
Assemblée générale :	quatrième mercredi du mois d'avril

## 15. Mécénat

Poursuivant sa ligne de conduite en matière de mécénat culturel, Compagnie du Bois Sauvage est intervenue dans le sponsoring de la marche de 100km organisée par l'asbl « Oxfam » ainsi que dans le sponsoring de l'asbl « Infirmiers de rue » qui a pour objet l'aide aux personnes sans-abris.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



Compagnie du Bois Sauvage SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le  
31 décembre 2022 - Comptes annuels

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Compagnie du Bois Sauvage SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Compagnie du Bois Sauvage SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 avril 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Compagnie du Bois Sauvage SA durant 16 exercices consécutifs.

### **Rapport sur les comptes annuels**

#### **Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 1 010 472 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 294 942 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### **Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Points clés de l'audit**

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité les points clés de l'audit
<p><b>Valorisation de la participation Surongo Deutschland</b></p> <p>La société détient une participation dans la société non cotée, Surongo Deutschland (« la Participation »), pour une valeur nette comptable, au 31 décembre 2022, de 63,9 MEUR (présentée en immobilisations financières, dans la rubrique « entreprises liées ») représentant 9% du total des actifs et 12% de la valeur des capitaux propres. Surongo Deutschland, a pour principal actif, une participation dans Berenberg Bank, société non cotée, à hauteur de 11,4%.</p> <p>Conformément aux articles 45 et 66 de l'A.R. du 30 janvier 2001, les participations et les actions portées sous la rubrique " Immobilisations financières " font l'objet de réductions de valeur en cas de moins value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.</p> <p>Dans son processus d'identification d'une éventuelle réduction de valeur résultant d'une moins-value ou dépréciation durable de la Participation (ou reprise de réduction de valeur) la direction en estime la juste valeur. Cette valeur se base sur des estimations et jugements significatifs de la part de la direction, que ce soit au niveau de la méthode d'évaluation utilisée ou des paramètres de valorisation utilisés.</p>	<p>Nous nous sommes assurés de la conformité des règles d'évaluation de la Participation avec les principes comptables généralement admis en Belgique.</p> <p>Nous avons testé la juste valeur de la Participation, qui permet d'évaluer s'il y a un besoin éventuel d'acter une réduction ou reprise de réduction de valeur, estimée par la direction en challengeant le choix de la méthode utilisée ainsi que les hypothèses et estimations sous-jacentes.</p> <p>Nous avons réconcilié les données utilisées dans le modèle de détermination de la juste valeur de la Participation avec les informations provenant directement de la direction de Berenberg Bank.</p> <p>Nous avons comparé la juste valeur obtenue à la valeur nette comptable de la Participation.</p> <p>Nous avons challengé le caractère durable de la différence entre la juste valeur de la Participation, telle que calculée par la direction, et sa valeur nette comptable au 31 décembre 2022.</p> <p>Nous avons vérifié que l'éventuelle réduction de valeur (ou reprise de réduction de valeur) nécessaire et pertinente de la Participation ait bien été comptabilisée au 31 décembre 2022, le cas échéant.</p>

### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir le rapport de gestion combiné du conseil d'administration, y compris les éléments auxquels il est fait référence dans l'index du rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:6, § 4 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion qui fait partie de la section 5.8 du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non financière, la société s'est basée sur le référentiel COSO. Conformément à l'article 3:75, § 1, 6° du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément au référentiel COSO précité.

### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes annuels.

## Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le conseil d'administration a pris des décisions, telles que décrites dans le rapport de gestion, ayant des conséquences patrimoniales. Le conseil d'administration a informé les actionnaires, conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations. Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la société des décisions prises en conflits d'intérêts telles que décrites dans le rapport de gestion et nous n'avons rien à vous signaler.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Signé à Zaventem.

### Le commissaire

Digitally signed by  
Corine Magnin Signed By: Corine Magnin (Signature)  
Signing Time: 25-avr.-2023 | 18:48 CEST

 C: BE  
Issuer: Citizen CA

D90828BD6B0D4A328626526F740E2870

---

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL  
Représentée par Corine Magnin

# Deloitte

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL  
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem  
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

100

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Au cours de l'exercice</b>				
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	5,7	5	0,7
Temps partiel	1002	3,1	1	2,1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	7,8	5,8	2
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	8.879	7.883	996
Temps partiel	1012	3.208	1.288	1.920
Total	1013	12.087	9.171	2.916
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	902.744	801.479	101.265
Temps partiel	1022	326.200	130.968	195.232
Total	1023	1.228.944	932.447	296.497
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	12.806		

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
<b>Au cours de l'exercice précédent</b>				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	7,7	5,8	1,9
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	11.891	9.529	2.362
Frais de personnel	1023	965.884		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	13.029		

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	5	3	7,1
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	5	3	7,1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	4	1	4,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1202	1	1	1,8
de niveau universitaire	1203	2		2
Femmes	121	1	2	2,3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		1	0,5
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	1	1	1,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	3	2	4,6
Ouvriers	132	1	1	1,5
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1
210	1		1
211			
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1	1	1,6
310	1	1	1,6
311			
312			
313			
340			
341			
342		1	0,6
343	1		1
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	1	5811	2
5802	30	5812	70
5803	6.317	5813	7.895
58031	6.317	58131	7.895
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	